

Les Gueules Cassées *Sourire Quand Même*

Association fondée en 1921 reconnue d'Utilité Publique décret du 25 février 1927

NUMÉRO **329** FÉVRIER 2014

ACTUALITÉ La première pierre de la Résidence Colonel Picot p.6



Antoine du Passage
**Un grand Monsieur
nous a quittés**
p.4

Sommaire

p. 4

**Antoine
du Passage
Un grand
Monsieur
nous
a quittés**



Expressions p. 20

Quand les mots se mobilisent !



Actualité p. 6

**La première pierre de la Résidence
Colonel Picot**



Histoire p. 10

Prisonniers du Viêt-minh : les oubliés de l'histoire



Reportage p. 22
**À Vincennes, la mémoire
de la nation en armes**

Culture p. 28

Fondation p. 29

Carnet p. 33

Souvenir p. 36

À savoir p. 38

Organisation p. 48

Éditorial

Déployer notre action sur le terrain

L'année 2014 voit évoluer significativement les trois grands dossiers en cours en 2013.

Premier dossier. La construction de notre grand EHPAD du Coudon est désormais en plein développement.

La pose symbolique de la première pierre vient d'avoir lieu avec la participation du sous-préfet représentant le ministre de la Défense (le préfet étant empêché par des obligations liées aux graves inondations dont le Var vient d'être victime), du sénateur-maire, du député, de l'amiral préfet maritime. Les allocutions prononcées par chacun d'entre eux ont souligné la reconnaissance officielle de la qualité et de l'importance des actions menées par nos instances, association et Fondation, au profit du monde combattant et de l'intérêt général. Robert Picot, petit-fils de notre fondateur, a également participé à la cérémonie.

Deuxième dossier. Concernant Moussy, les recherches continuent pour redonner un sens à l'action des Gueules Cassées dans ce domaine (création d'un EHPAD, partenariat pour un centre d'éveil pour les comas profonds, etc.).

En revanche, le conseil d'administration a été contraint de décider la fin de l'activité actuelle du domaine dans les prochains mois. Cette décision résulte de la baisse régulière, et désormais irréversible, depuis plusieurs années, de la fréquentation tant des membres que des organismes extérieurs touchés par la crise économique, et ce malgré tous les efforts de l'équipe du site à laquelle je rends hommage.

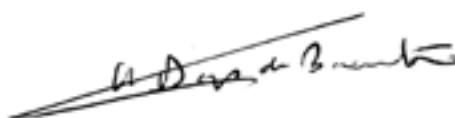
Troisième dossier. Il est consacré au respect et au développement du Droit à réparation sous l'égide du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre et a retenu toute l'attention du ministre de la Défense.

Un groupe de travail a été mis en place qui comprend des représentants du service de santé des armées, de la sous-direction des pensions et des affaires juridiques de la Défense. Les premières réponses devant apporter des avancées significatives nous seront présentées très prochainement.

En mettant en œuvre ces importantes initiatives, les Gueules Cassées peuvent éprouver avec fierté et satisfaction le sentiment d'agir dans le droit fil des missions originelles voulues par nos fondateurs : assurer un soutien moral et matériel à nos camarades et promouvoir la reconnaissance et le respect des droits acquis par les blessés au service de la Nation.

Telle a précisément toujours été l'ambition de notre grand ancien, Antoine du Passage qui vient de nous quitter. Nous avons beaucoup de respect et d'affection pour lui et le remercions de son œuvre considérable. Il continuera à nous inspirer dans nos réflexions et dans nos actes.

Henri Denys de Bonnaventure
Président de l'Union des
Blessés de la Face et de la Tête
« Les Gueules Cassées »



Un grand Monsieur nous a quittés

L'association et la Fondation des Gueules Cassées sont en deuil suite au décès d'Antoine du Passage.

Le 30 janvier 2014, une ambiance inhabituelle de recueillement où se mêlent une grande tristesse et un sentiment de profonde gravité règne au siège des Gueules Cassées : nous venons d'apprendre que notre Grand Ancien, vénéré de tous, Antoine du Passage, est décédé la veille. Très vite, la nouvelle se répand, suscitant d'abord la consternation dans les nombreuses structures associatives et cari-

eux sont ceux d'engagement, de courage, de rigueur morale, de hauteur de vues, de modestie, d'attention aux plus humbles, de permanent souci de l'exemple à donner, d'inaltérable bienveillance, de respect de la tradition et de la mémoire des anciens mis au service d'une vision large d'un avenir meilleur à construire avec détermination, dans un souci permanent d'une vision exi-

géante du service du bien commun. trépanation qui marquera les engagements du reste de sa vie.

Lancé après la libération de la France dans l'univers de la finance, il y a poursuivi une très brillante carrière professionnelle. Mais au-delà des succès enregistrés dans ses activités bancaires et financières, c'est dans sa propre famille, soutenu par sa femme Chantal et par les siens, et dans ses engagements humains et caritatifs, qu'Antoine du Passage, chrétien convaincu, et à ce titre Oblat de Saint-Benoît, a donné à sa vie ce caractère exemplaire unanimement reconnu.

Dévouement

C'est d'abord à la Fédération nationale des trépanés et blessés de la tête (FNTBT) qu'il consacre son action au service de camarades anciens combattants. Puis, en 1984, lorsque cette structure n'est plus en mesure de poursuivre son œuvre, Antoine du Passage est l'initiateur et l'artisan de la fusion de sa fédération au sein des Gueules Cassées. Apprécié de tous par la qualité de ses conseils, appuyés sur une immense culture, une remarquable capacité de synthèse et une paisible force de conviction, il en devient successivement administrateur, trésorier, puis vice-président. Et c'est avec une visionnaire clairvoyance qu'il crée, au début des années 2000, notre Fondation des Gueules Cassées,

« Mes vieux souvenirs de Gueule Cassée sont nécessairement accompagnés du sourire amical et toujours jeune de très chers camarades auxquels je dois ma vocation au service des blessés de la tête. »

ANTOINE DU PASSAGE

tatives dans lesquelles Antoine a œuvré, s'attirant une unanime considération liée à ses rayonnantes qualités humaines et professionnelles. Mais l'abattement dû au choc de cette nouvelle cède vite le pas à l'évocation pleine de gratitude et d'admiration de cette personnalité qui aura profondément et durablement marqué tous ceux qui auront eu le privilège de le côtoyer.

Les termes qui viennent alors spontanément à l'esprit de ceux qui apprennent cette nouvelle et la commentent entre

Engagement

Son sens courageux de l'engagement, Antoine l'a notamment manifesté dès l'âge de 17 ans, en bravant les interdits de l'occupant nazi pour se recueillir avec quelques camarades étudiants sur la tombe du Soldat inconnu. Et dans le droit fil de cette action exemplaire, il se porte volontaire le 21 septembre 1944 pour rejoindre le 2^e régiment de cuirassiers engagé dans l'épopée de la campagne de France. Blessé une première fois en janvier 1945, il l'est à nouveau en avril et doit subir la double



 *Antoine du Passage et son épouse, Chantal, le 11 février 2013, lors de la remise des insignes de commandeur de la Légion d'honneur.*

assurant ainsi la pérennité de l'œuvre de nos illustres fondateurs et attirant la reconnaissance unanime de la communauté médicale en charge des traumatismes cranio-maxillo-faciaux.

Mais si les Gueules Cassées doivent à cette personnalité charismatique une immense reconnaissance, son dévouement à autrui, toujours aussi déterminé et efficace que discret, s'est élargi à bien d'autres œuvres qu'il serait trop long d'énumérer. Citons, sans souci d'exhaustivité, mais pour souligner l'éclectisme des engagements d'Antoine au service du handicap et des jeunes et moins jeunes en difficulté : l'Office chrétien des handicapés, la Fédération internationale de l'Arche, l'Institution

Nationale des Invalides, la Fondation Paul Parquet dédiée aux enfants malades ou en difficulté sociale, l'association La Porte Ouverte qu'il a fondée pour aider des personnes traversant de douloureuses périodes de désarroi.

Exemplarité

De façon synthétique, il apparaît que la vie d'Antoine du Passage a été marquée en profondeur par une parfaite cohérence et illustre de façon admirable la noble devise des Gueules Cassées : « Sourire Quand Même ». Ce sourire du grand blessé meurtri au service des armes de la France, Antoine du Passage l'a cultivé en toutes circonstances. Mais plus significatif encore, ce sourire, il a toujours cherché à le faire vivre sur le visage

de tous les blessés de la vie dont il n'a cessé de se préoccuper.

À ce titre, Antoine du Passage, commandeur de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille Militaire, commandeur du Mérite de l'Ordre souverain de Malte, restera dans l'Histoire des Gueules Cassées comme un de ceux qui ont le mieux incarné et fait vivre notre devise « Sourire Quand Même ». Et à notre tristesse se substitue finalement le sentiment que nous sommes désormais plus riches d'un magnifique exemple à imiter et à promouvoir.

BERTRAND DE LAPRESLE
VICE-PRÉSIDENT DE L'UBFT

Actualité

La première pierre de la Résidence Colonel Picot

23 janvier 2014. Quatre-vingts ans après l'acquisition du domaine du Coudon par le colonel Picot au nom des Gueules Cassées, Henri Denys de Bonnaventure pose symboliquement la première pierre de l'extension de l'EHPAD. Retour en images sur cet événement.



Le président scelle dans le béton une nouvelle page de l'histoire du domaine du Coudon.



De gauche à droite : le général Hubert Chauchart du Mottay, le sénateur-maire Christiane Hummel, Henri Denys de Bonnaventure, le sous-préfet du Var Boris Bernabeu et le député Philippe Vitel.



▲ Dans l'étui métallique scellé dans les futurs murs, sont enfermés un dixième des Gueules Cassées (loterie nationale), un bulletin de loto actuel, une borne contenant de la terre sacrée de Verdun et un document retraçant ce jour important.



Vue aérienne
du site en travaux.



De jour comme de nuit, l'extension de l'EHPAD prend forme, avec comme objectif la fin du chantier au printemps 2015.



Les opérations de terrassement avaient débuté en juin 2013.



Marielle Berger-Sabbatel
lauréate en 2013 du Challenge
de la Fondation d'Entreprise FDJ®



Crédit photo : ZOOM / KMSP



Comme 360 jeunes athlètes de haut niveau, Marielle Berger-Sabbatel, championne de ski cross, a été accompagnée par le programme Challenge de la Fondation d'Entreprise FDJ®. Depuis plus de 20 ans, ces athlètes ont gagné 121 médailles olympiques et paralympiques.

Tous les Challengers médaillés à Sochi recevront une bourse "Challenge solidaire" de 5 000 € qu'ils pourront attribuer à l'association solidaire de leur choix.

Histoire

60^e anniversaire de Diên Biên Phu

Prisonniers du Viêt-minh : les oubliés de l'histoire



*Prisonnier français libéré
à Sam Son en août 1954.*

Diên Biên Phu, 7 mai 1954 à 17 h 30. Les armes se sont tues dans cette cuvette perdue aux confins du Tonkin. L'une des batailles les plus mythiques de l'histoire de l'armée française d'après-guerre vient de s'achever. Commence alors pour les 11 721 prisonniers – valides ou blessés dits « légers » selon les critères Viêt-minh – un long calvaire. Seuls 3 290 d'entre eux survivront à des conditions de détention absolument inhumaines. Un taux de mortalité de 70 %, supérieur à celui de bien des camps de concentration.

« **Q**uand nous avons reçu l'ordre de cesser le feu et de détruire nos armes, ne restaient plus autour de moi que mon radio, mon ordonnance et mon serveur de FM. Tous les autres étaient morts ou blessés... » Le capitaine Bonelli, à l'époque lieutenant au 8^e choc, évoque sans grand plaisir cet épisode de sa vie : « Être fait prisonnier n'a jamais été un fait de guerre glorieux, même si nombre d'entre nous se sont battus jusqu'à l'extrême limite, malgré l'épuisement des munitions. » Et de poursuivre : « J'ai rejoint l'immense cohorte de mes frères d'armes, rassemblés par les Viêts au centre du camp retranché. Là, je me suis allongé, ai posé mon bidon sous ma nuque et me suis endormi. Que faire d'autre ? » Un commissaire politique du Viêt-minh les harangue alors, leur expliquant qu'ils sont des colonialistes, des criminels de guerre, des ennemis du peuple vietnamien. Qu'en conséquence, ils devraient être exécutés. Mais que grâce à la grande clémence du président Hô Chi Minh, ils auront la vie

sauve et deviendront des combattants de la paix. Une antienne qui leur sera répétée *ad nauseam* durant quatre mois et justifiera aux yeux de leurs geôliers la violation continue des Conventions de Genève. La bonne parole une fois répandue, commence la première étape du martyre : la longue marche.

La longue marche

Tous – une fois triés selon d'obscurs critères – devront en effet parcourir à pied de 400 à 700 km entre montagnes, jungles et rizières. Le but : rejoindre les camps de rééducation du Viêt-minh situés aux abords de la frontière chinoise, hors de portée du corps expéditionnaire. Soit 20 km de marche quotidienne dans la chaleur humide, avec pour toute nourriture une boule de riz de 400 g. Et pour se désaltérer l'eau boueuse des torrents. Entravés durant les premiers jours, la plupart affronteront l'épreuve pieds nus afin de leur interdire toute tentative d'évasion. Ainsi qu'en témoigne un médecin

Diên Biên Phu : la bataille

La cuvette de Diên Biên Phu fut le théâtre d'une des batailles les plus longues, les plus violentes et les plus meurtrières des guerres de décolonisation. Après 57 jours et 57 nuits de combats incessants, les forces de l'Union française, sous le commandement du général de Castries, durent capituler le 7 mai 1954 à 17 h 30 sous les assauts répétés des troupes Viêt-minh du général Vo Nguyen Giap. Asphyxié, mal ravitaillé, pourtant héroïque, le corps expéditionnaire français a été surpris par la puissance de feu ennemie. Par vagues successives, soutenus par le pilonnage de leur artillerie, les troupes Viêt-minh ont conquis une à une les collines de Diên Biên Phu, leurs centres de résistance baptisés de prénoms féminins. Le bilan suffit à exprimer l'horreur des combats : côté Viêt-minh, environ 8 000 morts ou disparus et 15 000 blessés ; côté français, plus de 3 000 morts ou disparus au combat, 5 195 blessés et 11 721 prisonniers. L'échec du plan Navarre sonna le glas de l'Indochine française.

V Une du *Parisien* daté des 8 et 9 mai 1954.



militaire ayant accompagné le convoi : « Le plus souvent nous emprunions de mauvais sentiers taillés dans la montagne, encombrés de pierres et rendus glissants par les pluies diluviennes où nous avions de très grandes difficultés à progresser. D'autant plus que nous devions brancarder ou porter à dos nos blessés ou malades qui ne pouvaient absolument pas marcher. » Dominique

suite page 12

Bonelli se souvient également avec acuité de ces étapes de dix heures : « Pour ne pas être repérés par l'aviation, les gardiens nous faisaient prendre des axes protégés par la végétation. Dans les espaces découverts, ils nous obligeaient à porter des feuillages au-dessus de nos têtes. Mieux valait ne pas être blessé car nous ne disposions d'aucun médicament. Nombre de mes camarades sont morts d'épuisement et de maladie, abandonnés au bord du chemin. S'arrêter et laisser la colonne s'éloigner équivalait à une condamnation définitive. Les plus valides devaient aussi porter des boudins de riz de quinze kilos et les paquetages de nos bo-doï (gardiens). » Les camps étaient implantés dans des zones difficiles d'accès, là où toute tentative d'incursion de troupes françaises eut été vouée à un échec immédiat. Qu'ils soient provisoires ou définitifs, tous possédaient des caractéristiques identiques : installations délabrées, modes de vie extrêmement précaires, absence totale d'hygiène.

La vie quotidienne des camps

Le lieutenant Bonelli arrive ainsi au camp n° 1 – celui des officiers – « privilégié » notamment du fait de la présence de médecins militaires. Ceux-ci prodiguent de précieux conseils de



Le lieutenant Bonelli, du 8^e bataillon de parachutistes.

Les camps du Viêt-minh

Pendant longtemps, le Viêt-minh n'a pas fait de prisonniers. En octobre 1950, après les affrontements sanglants de la RC4 et la bataille des frontières, près de 6 000 hommes tombent entre ses mains. Il doit, en toute hâte, pallier le manque de moyens et d'organisation. Il établira au final environ cent trente camps. La plupart se trouvent au Tonkin, non loin de la frontière chinoise, dans le bassin de la rivière Claire (Song Lô) et se résument à des hameaux de paillotes. Certains recevront le nom d'« hôpital », tel le n°128. Quelques rares soldats seront provisoirement incarcérés dans des prisons civiles de détenus vietnamiens. D'autres connaîtront les prisons mixtes réservées à la fois aux Vietnamiens et aux prisonniers de guerre.

prophylaxie et tentent d'assister au mieux les plus faibles. La plupart des camps se ressemblent. Ils se résument à de misérables hameaux de pailotes de bambou couvertes de feuilles de latanier – le plus souvent construites et entretenues par les prisonniers eux-mêmes – dans ou à proximité de villages. Aucune clôture, pas de miradors, une surveillance relâchée... « *C'est la brousse qui vous garde* », se plaisent à répéter les Viêts, reprenant la fameuse maxime du général Giap : « *La brousse pourrit les Européens, ils mourront donc avec le temps.* »

Les journées sont d'une grande monotonie. Elles se partagent entre corvées de bois, d'enlèvement et d'inhumation des morts et d'approvisionnement en riz. Pour ces dernières – particulièrement éprouvantes et longues – les prisonniers utilisent les jambes d'un pantalon de toile noué autour du cou et doivent marcher durant des heures avec une charge de 20 voire de 30 kilos. La nourriture, distribuée deux fois par jour, se résume à des boules de riz sans condiments ni sel. Squelettiques, malades, déprimés, beaucoup d'hommes continuent de mourir d'épuisement, de dénutrition, d'absence de soins. D'autres, apparemment résilients à l'arrivée, meurent subitement sans autre signe annonciateur. La situation des hommes de troupe rassemblés dans d'autres camps s'avère encore plus dramatique. Privés de tout soutien médical, leur mortalité atteint des taux effrayants.

Entre maladies et endoctrinement

Car, en enfer, toutes les maladies se révèlent redoutables. « *Si vous aviez la dysenterie, il n'y avait plus qu'à mourir, à moins d'un miracle. Chaque matin, nous vérifions avec angoisse la présence ou non de sang dans nos selles.* » Sans oublier le bérubéri, œdème fatal dû aux carences



alimentaires et au manque de vitamines. Ou encore la spirochétose, affection mortelle provoquée par l'urine des rats qui pullulent. Enfin, tous les prisonniers sans exception sont infectés par des parasites intestinaux. L'infirmerie ? Un mouiroir, véritable antichambre de la mort, où les malades squelettiques, exsangues, inondés de leurs propres excréments sont laissés sans soins, au bon vouloir de leurs camarades : « *On était couchés sur un bat-flanc fait avec des bambous tressés, à hauteur des fesses un trou dans le bambou, et en dessous un panier plein de cendres.* » Pour les « valides », les commissaires politiques ont prévu des cours de rééducation politique, dispensés lors d'interminables après-midi. Au programme : le capitalisme, la colonisation, le peuple vietnamien, le communisme, la paix. Au fil de ces séances, sont discutés et rédigés des manifestes, soumis à la signature de tous. Une torture morale de tous les instants qui fera dire au colonel Éric Weinberger, ancien déporté de Buchenwald et prisonnier du Viêt-minh : « *J'ai eu l'occasion de comparer les méthodes des nazis et des Viêts. Les nazis ne cherchaient pas à nous convertir. Par la faim, les privations,*

suite page 14



Prisonnier français libéré par le Viêt-minh.

L'ANAPI

L'Association nationale des anciens prisonniers d'Indochine a été créée en 1985 par quatre officiers et sous-officiers afin de faire reconnaître le statut des anciens militaires et civils prisonniers en Indochine et en Corée. En font également partie les prisonniers des Japonais à la suite du coup de force du 9 mars 1945.

L'ANAPI compte aujourd'hui plus de 1 000 adhérents dans toute la France. Grâce à un énorme travail d'information et de mémoire, elle a notamment obtenu que soit votée par le Parlement à l'unanimité la loi n° 89-1013 du 31 décembre 1989 portant création du statut de prisonnier du Viêt-minh. Elle est présidée par le contrôleur général des armées Jacques Bonnetête.

les Viêts nous amenaient au même état que les nazis, mais ils exigeaient de nous que nous adhérions à leur système, en reniant toutes nos valeurs, notre foi en la justice, en notre pays.»

Parfois le soir, se tiennent des veillées inspirées des chantiers de jeunesse communistes où un « tribunal Populaire » constitué en partie de détenus est chargé de juger un « fautif » pour un « manquement » : vol ou larcin auprès de paysans, intention manifeste de rejoindre le monde « belliciste ». Le plus grave étant l'évasion. Sur les 130 tentatives recensées, très peu aboutiront. Entre difficultés liées à la brousse, fatigue extrême et dénonciations par les villa-

geois, la plupart sont vouées à l'échec. Outre le châtiment corporel, l'évadé repris risque l'exécution capitale ou plus généralement la cage à buffles : on l'attache près d'un buffle et de ses excréments et on le livre aux insectes. Piqûres, infection et mort assurée à terme !

La libération

Enfin, le 21 juillet, à 3 h 43 heure suisse, tombe l'annonce de la signature des accords de Genève mettant fin à la guerre. C'est l'aboutissement d'une longue attente. Dans un ultime sursaut, les survivants accomplissent leur marche de libération vers Viêt Tri, au confluent du fleuve Rouge et de la rivière Claire.

Ils sont un peu mieux nourris et sommairement soignés. La veille de l'échange de prisonniers, on leur offre un grand banquet de la paix avec discours de réconciliation, flonflons, accordéon et nourriture à profusion. On leur rend leurs effets personnels saisis lors de la reddition. Les médecins français sont tenus de ne faire aucun commentaire sur leur état sanitaire lamentable. Laissons à ce propos le mot de la fin au capitaine Bonelli : « *En trois mois, j'avais perdu 25 kilos et presque toutes mes dents et j'étais l'un des plus en forme.* »

ÉRIC DUMOULIN

Témoignages

Adjudant-chef Salih Gusic



L'adjudant-chef Salih Gusic (au premier plan).

« Sous-officier au 2^e BEP, je n'ai été parachuté qu'en avril sur DBP. Lors du cessez-le-feu, j'étais donc encore relativement "frais". J'ai réussi à m'évader dès le premier jour de marche avec quatre de mes camarades. Nous avons "giclé" dans la brousse, profitant d'une seconde

d'inattention de nos gardiens. Notre objectif : percer les lignes viêts vers le nord, puis bifurquer vers le Laos. Nous avons ainsi progressé durant presque une semaine, marchant de nuit, se cachant le jour. J'avais conservé quelques rations de survie : elles nous

ont aidés à tenir. Après quelques chaudes alertes, nous avons finalement été repris par une patrouille viêt. Fouillés, ligotés, considérés un temps comme un commando parachuté à la frontière laotienne, nous avons rejoint Diên Biên Phu à pied. Là, après triage, j'ai été embarqué dans un camion, direction la prison de Cho Chu. J'y resterai deux mois à l'isolement, enfermé dans une cellule d'1,5 mètre sur 3. Début août, toujours considéré comme un dangereux réfractaire, je ne serai pas libéré mais réorienté vers deux autres camps disciplinaires. Au menu : un mois de rééducation supplémentaire. Ma libération n'interviendra que le 2 septembre 1954. »

Contrôleur général des armées Jacques Bonnetête

« Jeune sous-lieutenant ORSA au 2^e bataillon du 3^e régiment étranger d'infanterie, j'appartenais à une colonne intervenant au Laos à trois jours de marche de Diên Biên Phu. Nous avons été accrochés par deux divisions viêt-minh, envoyées par le général Giap afin de "nettoyer" les alentours du champ de bataille de Diên Biên Phu. J'ai été fait prisonnier le 3 février. Nous avons entamé notre périple environ une semaine après. Il a totalisé entre 1 000 et 1 200 km. Nous avons tout d'abord largement contourné Diên Biên Phu : trois semaines après notre départ, nous entendions encore le son des canons. Après deux

mois de marche harassante, nous avons atteint le camp 122, dénommé camp du Laos. À notre arrivée, il ne restait que 52 survivants sur les 104 prisonniers présents à l'ouverture du camp huit mois auparavant. Entre avril et juin, nous avons construit nos baraquements, ce qui nous a évité les séances de rééducation. L'arrivée d'un commissaire politique début juillet a considérablement renforcé la pression sur les hommes, heureusement interrompue par la signature des accords de Genève. »

Jacques Bonnetête, alors sous-lieutenant. ➤



Colonel Jean Luciani

« Commandant de la 1^{re} compagnie du 1^{er} BEP, j'ai été fait prisonnier le 2 mai sur le point d'appui Huguette 5. J'étais touché au poumon par un éclat d'obus. Après un bref interrogatoire par l'ennemi, un infirmier français a pansé ma blessure.

Ce sera le seul soin durable reçu durant les deux premiers mois de ma captivité. Inutile de dire que la marche s'est rapidement transformée en calvaire. Dans l'incapacité de poser un pied devant l'autre, j'étais porté par mes camarades

auxquels je dois la vie. La plaie s'étant soudée, l'infection gagnait l'intérieur du poumon. Par miracle, un drain naturel s'est formé, permettant à l'exsudat de s'évacuer. Cela m'a sauvé. Après 600 km de marche, je suis arrivé au camp hôpital 128, où j'ai progressivement repris des forces, grâce à l'aide de deux médecins français, les docteurs Armstrong et Weber. Courant août, j'ai été transféré au camp n° 1, où j'ai attendu notre libération. La solidarité et le mental ont permis à beaucoup d'entre nous de résister et de survivre. »



◀ Le colonel Jean Luciani (deuxième en partant de la droite).

Un « Gueule Cassée » héroïque : la campagne d'Indochine de notre camarade René Fabbri

Âgé d'à peine 18 ans, dépourvu de ressources, le jeune René Fabbri erre dans Paris à l'été 1952. Il se présente à la Gendarmerie qui lui propose de s'engager pour trois ans en Extrême-Orient dans les « paras ». Sans du tout savoir à quoi et où il s'engage, il accepte d'emblée.

Après une courte période de classe à Meucon, à la compagnie H du 3^e BCCP attendue en renfort Indochine, il obtient son brevet de parachutiste et, quelques jours plus tard, embarque sur « Le Pasteur ». Après trois longues semaines de traversée, le paquebot arrive en baie d'Along. Et le 22 janvier 1953, c'est le débarquement à Haiphong, puis le train pour Hanoï.

Le lendemain de son arrivée, René Fabbri est affecté au 5^e Bataillon de Parachutistes Vietnamiens (BPVN). Il découvre les éléments très disparates qui le constituent : anciens de 39-45, Vietnamiens de la Coloniale, Chinois de l'armée de Tchang Kaï-Chek, déserteurs du Viêt-minh, et quelques tout jeunes Français comme lui.

Premiers combats

Quinze jours plus tard, c'est sa première opération : embarquement à l'aube dans des camions GMC, découverte des rizières, des diguettes, des moustiques. Et le premier coup de feu se fait entendre : un des cinq voltigeurs du groupe de tête auquel il appartient est tué net. Sous l'appui des mortiers

de sa compagnie, il poursuit sa progression. La fouille du village permettra de faire douze prisonniers.

Quelques semaines plus tard, une grande opération se prépare, avec saut sur les arrières de l'ennemi au-dessus de la plaine des Jarres, au Laos. Le 14 avril 1953, quelques jours après ses 19 ans, René Fabbri embarque avec

il est à terre, foudroyé. Insensible, il voit apparaître une lumière immense dans un ciel bleu pur. Puis il se réveille dans une mare de sang chaud qui coule de sa tête et de sa poitrine. D'instinct, il se relève, reprend son arme et repart à l'assaut de la colline, comme un automate, sans aucune peur du danger. Plusieurs heures plus tard, il sera évacué,

« Je ne suis pas abattu, je n'ai pas perdu courage. La vie est en nous et non dans ce qui nous entoure. Être un homme et le demeurer toujours, quelles que soient les circonstances, ne pas faiblir, ne pas tomber, voilà le véritable sens de la vie. »

FEDOR DOVSTOÏEVSKI.

ses camarades dans un Dakota, puis saute sur la plaine de l'opium. Une offensive viêt-minh menace la route qui mène à Diên Biên Phu, et la mission est de les arrêter à tout prix. Après quelques heures de pénible progression, René Fabbri entend soudain la jungle envahie par un bruit infernal : les coups de feu crépitent, les obus de mortiers pleuvent. Un corps à corps s'engage. Et subitement,

soutenu par un infirmier et par un camarade qu'il croyait mort, puis transféré à l'hôpital d'Hanoï. Gravement blessé à la tête, un éclat de mortier tout près du cœur, il est opéré sur le champ et s'en sort miraculeusement. Le 18 mai 1953, il reçoit sa nomination au grade de première classe accompagnée d'une citation élogieuse à l'ordre de la division : « jeune parachutiste



À son arrivée en Indochine, en février 1953, René Fabbri fait partie de la 1^{re} Compagnie indochinoise, qui va donner naissance au 5^e BPVN.

du 5^e BPVN dont le courage s'est révélé le 18 avril 1953 au combat. Engagé dans un corps à corps particulièrement périlleux, il a continué à combattre malgré plusieurs blessures, faisant preuve d'abnégation et d'un mépris total du danger ». Le 16 novembre 1953, plusieurs bataillons de paras, dont celui de René Fabbri, se regroupent à Hanoï. Le 21, le commandement annonce un saut le lendemain sur la cuvette de Diên Biên Phu (DBP). Ce sera l'opération « Castor ». Le lendemain à l'aube : décollage. Après plusieurs heures de vol, la lumière rouge s'allume, puis c'est l'ordre de sauter. À peine René Fabbri a-t-il touché le sol que les tirs éclatent et les combats s'engagent. Une fois le gros de la troupe au sol, les Viêts se replient dans la forêt environnante. À l'aube du matin suivant, le 5^e BPVN reçoit l'ordre de tenir une position : ce sera Éliane IV.

Diên Biên Phu

Peu après, René Fabbri doit être rapatrié sanitaire à Hanoï après un incident rarissime : il a été mordu par un chien enragé ! Après une brève convalescence, il s'envole à nouveau pour Diên Biên Phu où il passe le réveillon de 1953.

Le 2 janvier, sa compagnie reçoit l'ordre de reprendre une piste occupée depuis plusieurs jours par l'ennemi. Deux chars progressent devant son unité. Après quelques heures de marche, une embuscade se déclenche. Un de ses plus proches camarades s'écroule, mort. René Fabbri reçoit l'ordre de détruire la mitrailleuse Viêt qui tient la piste en enfilade. Il ne faut que quelques secondes à son équipe de voltige pour fondre sur la cible. Un bref corps à corps s'engage : la mission est remplie. Au cours de cette action, le capitaine commandant l'opération est tué, ainsi que huit hommes du groupe de René Fabbri. Un lieutenant d'origine vietnamienne prend le commandement. Aussitôt appelé au téléphone de campagne, il blêmit et fait signe à René Fabbri de prendre le combiné. Une grosse voix gueule : « Commandant Bigeard ! Quel est ton grade ? » « Première classe » répond-il. La grosse voix reprend : « Passe-moi un sous-officier ! » Réponse : « Ils sont tous morts ou disparus ! » « Connais-tu la topographie ? » À la réponse positive de René, la voix poursuit : « Dans le sac du Capitaine, il y a des plans de tir de protection.

Recherche ta position et signale-moi le numéro du tir ! J'envoie la sauce et tu rectifieras par les impacts au sol ! »

Le premier tir est long. Les suivants sont parfaitement ajustés. Ils permettent de dégager l'unité. Pour cette action, René Fabbri sera promu caporal et recevra la Croix de guerre avec palme.

À la fin février 1954, la ville de Pleiku, en Annam, est encerclée par les partisans des Viêts. Le 5^e BPVN est désigné pour la dégager. René Fabbri embarque avec son unité à Diên Biên Phu et saute sous les tirs ennemis. Là encore, au prix de rudes combats dans lesquels il s'est distingué, la mission est remplie.

Mais le 12 mars, il apprend qu'un nouveau saut opérationnel sur la cuvette de Diên Biên Phu, pilonnée par l'artillerie viêt et attaquée par des milliers d'hommes, est prévu pour le lendemain. Le saut se fera dans la nuit du 13 mars sous des tirs d'artillerie lourde. Les Viêts attaquent les paras au sol par des actions d'une extrême violence. Et ce n'est qu'après de meurtriers combats et de lourdes pertes que René Fabbri atteint son poste de combat d'Éliane IV. Ce point stratégique qui commande l'accès à la base de DBP sera ensuite



▲ René Fabbri (à droite sur la photo) à l'hôpital d'Haiphong, lors de sa première sortie au retour des camps, en septembre 1954.

pris et repris plusieurs fois. Le 18 avril, il vit un moment extraordinaire : les paras, les légionnaires et les Vietnamiens entonnent une vigoureuse Marseillaise avec un mélange d'accent allemand et vietnamien en montant à l'assaut. Surpris, les Viêts s'enfuient et le calme revient !

Mais, très vite, l'intensité des attaques se fait plus violente. Soudain le blockhaus où se trouve René Fabbri explose. Il est assourdi et saigne de la tête. Il lui manque un bout d'oreille ! Mais cette fois encore, il réagit en guerrier. Les mitrailleuses de son groupe sont hors d'usage : il décide de continuer le combat dans la tranchée au corps à corps. Pour ce qu'il qualifie « d'un moment de folie », René Fabbri recevra pour la deuxième fois la Croix de guerre avec palme.

Longues marches

Les 2 et 3 mai, une pluie de roquettes tirées par des orgues de Staline s'abat

sur le camp retranché causant de considérables dégâts. Les 6 et 7 mai, la situation devient intenable. Une nouvelle pluie d'obus s'écrase sur nos lignes tandis que l'infanterie viêt se déchaîne. Arrive enfin l'ordre de déposer les armes. Et René Fabbri est de ces survivants qui doivent obéir malgré leur amertume : le 7 mai, à 17 heures, il se constitue prisonnier.

Dès le lendemain, les colonnes se forment. Il a réussi à cacher une boussole et une moitié de carte récupérées dans la sacoche d'un officier. Avec quelques camarades du 5^e BPVN, il parvient à former une petite équipe décidée à profiter de la première occasion pour s'évader. Au rythme de 40 kilomètres par jour à marche forcée, René Fabbri et son équipe, exténués par des semaines de combat, profondément marqués par l'humiliation de la défaite, sont à bout. Lorsque le jour se lève, ils se laissent glisser le long de la piste que suit

la colonne. Celle-ci s'éloigne. Ils s'enfoncent dans la jungle dans une course effrénée de plus d'une heure pour échapper à d'éventuelles poursuites. À l'aide de la boussole et du fragment de carte, René Fabbri fait le point. Au bout de plusieurs jours de marche à travers des ravins vertigineux et des forêts épaisses, ils atteignent la Rivière Noire. Ils décident alors de descendre le fleuve à cheval sur plusieurs troncs d'arbre reliés avec des lianes. Chacun a construit son radeau et la descente de la rivière durera plusieurs jours, entrecoupés de courtes pauses jusqu'à ce qu'un matin, l'équipe soit réveillée par des voix d'hommes : c'est la fin de la liberté !

À nouveau prisonniers, René Fabbri et son équipe sont escortés jusqu'à Hoa Binh par des partisans du Viêt-minh. Au terme d'une autre marche épuisante, ils atteindront le camp d'internement n° 70 où ils retrouveront les blessés de Diên Biên Phu. Il faudra alors subir non seulement le terrible traitement imposé par le vainqueur, mais surtout le bourrage de crâne infligé à longueur de journée par quatre commissaires politiques.

Enfin arrive, fin juillet 1954, l'annonce que l'armistice vient d'être signé. Quelques jours plus tard, René Fabbri atteint une plage où des médecins et des infirmiers des pays neutres attendent les prisonniers. C'est ensuite l'embarquement dans un hydravion, puis dans un navire-hôpital qui se dirige vers Haiphong. Un peu plus tard, ce sera Dalat, puis Saïgon.

Puis vient le moment de l'embarquement pour la France, et de l'adieu à l'Indochine.

SYNTHÈSE DU RÉCIT DE LA CAMPAGNE D'INDOCHINE DE RENÉ FABBRI PAR LE GÉNÉRAL DE LAPRESLE.

CALENDRIER 2014

MILITAIRES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI, À L'ENTRAÎNEMENT OU EN MISSION
LES PLUS BELLES IMAGES DE L'ARMÉE FRANÇAISE

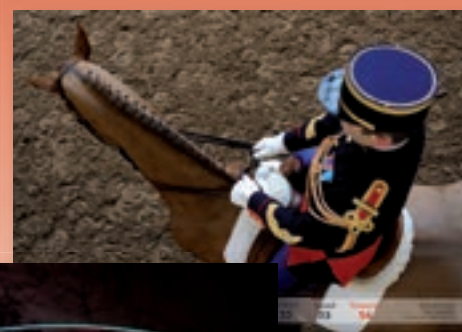


TARIF
PRÉFÉRENTIEL
POUR LES
MILITAIRES

Calendrier 2 en 1

52 SEMAINES RECTO/VERSO

**104 PHOTOS EXCEPTIONNELLES
ARCHIVES - ACTUALITÉS**



ecpa ▶ **d**
www.ecpad.fr

ecpa ▶ **d**
BOUTIQUE

COMMANDEZ

BON DE COMMANDE (à découper ou à recopier)

À renvoyer, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : l'agent comptable de l'ECPAD
ECPAD Pôle commercial - 2 à 8, route du Fort - 94205 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 49 60 59 51 - Fax : 01 49 60 52 40

COMMANDE PAR INTERNET
www.boutique.ecpad.fr

M^{me}, M^{lle}, M _____ Prénom _____
N°, rue _____ Ville _____ Code postal _____
Tél. _____ E-mail _____

Date :

Signature :

Désignation de l'article	Prix unitaire TTC	Quantité	Montant TTC
CALENDRIER 2014 L'ARMÉE FRANÇAISE EN IMAGES	Tarif public : 22 €		
	Tarif militaire (sur justificatif*) : 19,90 €		
	Frais de port		5,50 €
	Total à payer		

Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978
vous disposez d'un droit constant d'accès et de rectification aux
informations vous concernant. Les informations recueillies sont
destinées à un usage interne.

* Joindre une photocopie de la carte militaire



GC 02/14

☐ Je souhaite recevoir gratuitement le catalogue 2014

Expressions

Quand les mots se mobilisent !

FAIRE GAFFE À NE PAS... FAIRE DE GAFFE !



La gaffe désigne une tige terminée par un crochet. Ses usages sont divers : s'aider au passage d'un gué, repêcher un objet ou un homme, maintenir la coque à l'écart du quai. « Tenir quelque chose ou quelqu'un à longueur de gaffe » signifiait pour les marins (se) tenir à distance.

Mais la gaffe, aide précieuse dans certaines situations, peut également se retourner contre le... gaffeur. La notion de maladresse, colportée par les expressions familières « gaffer » ou « faire une gaffe », pourrait provenir de la maladresse des mousses sur les navires, voire des brimades dont ils faisaient

l'objet. La gaffe pouvait faire des croche-pieds aux malheureux novices.

Elle pouvait être connotée plus dramatiquement : issue du langage des baleiniers, l'expression « avaler sa gaffe » signifiait mourir. Lorsque l'homme tombait à la mer, il finissait dans le ventre de la baleine... avec son harpon.

Dès le XV^e siècle, en langage familier, le « gaffre » désigne quant à lui un geôlier, un sergent. Gaffrer signifiait guetter.

L'expression « faire gaffe » réunit d'une certaine manière ces deux origines : être vigilant conduit souvent à se tenir à distance et parfois... à tirer au flanc !





L'armée puise largement dans la métaphore anatomique. Ainsi, elle possède corps, flancs et fronts.

Au front, particulièrement dans les guerres anciennes, se trouvent en première ligne

mettait la vie en grand péril. Les flancs offraient en revanche de meilleures chances de survie. C'est pourquoi certains combattants, moins téméraires ou patriotes que d'autres, cherchaient à

TIRER AU FLANC

s'abriter sur les côtés, à « tirer » au flanc au sens initial du verbe qui signifiait simplement « se diriger », « aller ». De s'abriter à s'esquiver, il n'y eut que quelques pas à franchir et « tirer au flanc », fort mal vu des supérieurs, prit vite un tour péjoratif. Au XIX^e siècle, l'expression s'étendit et un « tire-au-flanc » qualifia toute personne cherchant à se dérober à l'effort ou à la besogne.

« C'est le sergent Henriot. Il est bonhomme et malin, et tout en plaisantant avec une grossièreté sympathique, il surveille l'évacuation du cantonnement à cette fin que personne ne tire au flanc. »

HENRI BARBUSSE, *LE FEU*.

ÊTRE UN « BLEU »

Le bleu est sans conteste la couleur la plus prisée des Français et le vocabulaire en témoigne. Du fromage à l'ecchymose en passant par le télégramme et l'épreuve d'imprimerie, il colore notre langage. Si, pendant la guerre de Sécession américaine, le bleu est nordiste, il est en France l'apanage du soldat de la République, par opposition au blanc royaliste. Mais il est également synonyme de novice. Dans l'armée, le « bleu » est ce petit nouveau inexpérimenté qui n'a pas encore connu l'épreuve du feu, et nos voisins belges désignent toujours ainsi les étudiants entrant en 1^{re} année.

Ce soldat « bleu » fait son apparition au XIX^e siècle. Si la couleur de l'uniforme républicain offre une explication plau-

sible, il est parfois avancé que l'expression tire son origine du vêtement bleu populaire que portait une majorité de recrues en arrivant à la caserne.

Durant la Première Guerre mondiale, le bleu tourna parfois au « bleuet » et l'ensemble des bleus forma « la bleuaille ». Après l'adoption de la tenue bleu horizon aux lendemains de la bataille de la Marne, l'ensemble de l'armée française, même galonnée, deviendra... bleue.

De manière amusante, l'idée de novice ne s'associe pas au bleu dans d'autres langues comme le polonais, le flamand, le suédois ou l'américain, mais au vert. Une couleur qui, à l'instar des bourgeons, exprime bien la jeunesse!

ISABELLE COUSTEIL



« Je suis rentré au dépôt de mon régiment. Ce sont tous les jours des bleus à dresser (...) »

JEAN-RICHARD BLOCH,
DEUX HOMMES SE RENCONTRENT.

À Vincennes, la mémoire de la nation en armes

Le château de Vincennes, dont le général de Gaulle songea à faire une résidence présidentielle, est un haut lieu patrimonial à double titre. Témoin majeur de l'histoire de France, il recèle aujourd'hui, au Service historique de la Défense, la mémoire de la nation combattante.

Au château de Vincennes, qui abrite le Service historique de la Défense, vue de la chapelle, du pavillon du roi et de la galerie.





 Ancien plan du domaine de Vincennes.

L'empreinte du roi juste et pieux

Proximité de Paris, voies romaines et fluviales, forêt giboyeuse : autant d'atouts pour attirer les rois. Dès le XII^e siècle, Vincennes devient résidence royale. Durant le règne de Louis IX, le domaine s'agrandit ; le roi et sa famille y séjournent et le Conseil s'y réunit. Lorsque les reliques de la Passion achetées à l'empereur de Constantinople entrent dans le royaume en 1237, Louis IX les accueille à Sens puis, sur le chemin de Paris, s'arrête à Vincennes où il dépose quelques épines de la Couronne et un morceau de la Croix, marquant ainsi son attachement à cette résidence. En 1270, c'est ici qu'il prend

congé de la reine avant de rejoindre une dernière fois l'Orient dont il ne reviendra jamais.

Défendre et abriter

Au XIV^e siècle, le chantier de la forteresse est l'un des plus considérables d'Europe, nécessitant 260 000 blocs de pierre uniquement pour les parements des murs extérieurs. Longue de 1 200 mètres, l'enceinte comprend neuf tours et un donjon culminant à 50 mètres. La Sainte-Chapelle viendra couronner l'ensemble, emblème de la monarchie capétienne triomphante.

suite page 24

Une résidence parfois forcée

De cours en corridors, guidés par le lieutenant-colonel Poujol, Officier Communication du SHD, nous croyons entrevoir l'Anglais Henri V qui s'empara des lieux après Azincourt et y mourut en 1422. Dans l'antichambre d'Anne d'Autriche, nous découvrons la galerie par laquelle elle rejoignait le roi, fuyant l'ombre pourpre du puissant Mazarin. Au donjon, les cachots murmurent : Condé, Retz, Fouquet, Diderot, Sade, Mirabeau, Barbès ou Raspail y connurent la captivité, le duc d'Enghien la mort.



Salle de consultation du SHD.

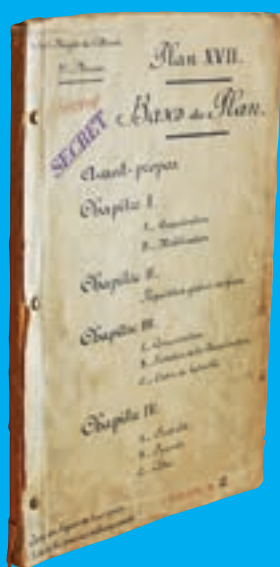
Vincennes poursuit son destin au gré des siècles, devient le refuge des familles royales durant les guerres de Cent Ans et de Religion. François I^{er} entreprend des travaux somptueux, y attend Charles

Quint – qui ne viendra pas – et le Grand Turc – qui, lui, viendra. Après l'assassinat d'Henri IV, Marie de Médicis y abrite le jeune Louis XIII. Lors de la Fronde, Mazarin s'y établit et confie à Le Vau

d'imposants travaux, dont la construction des pavillons du roi et de la reine abritant actuellement le Service historique de la Défense.

De Paris à Nantes...

C'est la distance couverte par les 900 000 ouvrages, 50 000 cartes et plans, 18 millions de photos, 40 000 insignes et 8 millions de dossiers personnels conservés grâce aux compétences et à la passion de 700 civils et militaires : chercheurs en histoire, conservateurs, bibliothécaires, restaurateurs, agents administratifs et techniciens...
L'emblème napoléonien de l'abeille est ici approprié : sur les 11 sites nationaux du SHD, une véritable ruche œuvre au service de la mémoire.



Plongé dans l'ombre par le Roi-Soleil

En choisissant de se tourner vers cet ouest de Paris où il avait vécu, enfant, les noires années de fuite incessante devant la Fronde, en bâtissant Versailles, Louis XIV délaisse ce témoin prestigieux d'une histoire séculaire. Abandonné au bois dormant, promis à la destruction, ballotté au gré d'affectations peu glorieuses, modifié par Napoléon pour ses besoins d'artillerie, le château devient enfin propriété du ministère de la Guerre sous la Restauration. Il amorce ainsi une nouvelle destinée grâce à cette affectation militaire.



La couronne tricolore des régiments dissous

Nous pénétrons dans une véritable salle du trésor. Un cercle au sol illumine soudain une majestueuse couronne d'enseignes : ici dort le vieux volcan des régiments dissous. « *Dites un nom de bataille* », propose le lieutenant-colonel Poujol. « *Marengo* », répond-on et le lieu de la victoire de Bonaparte apparaît instantanément sur un écran géant piloté par une console. La lumière éteinte, nous refermons la porte sur les témoins vénérables des grandes batailles.

Un élément clé du dispositif militaire parisien

Avec son Fort-Neuf, Vincennes est devenu au XIX^e siècle un véritable « poumon militaire au service de l'État », comptant jusqu'à 10 000 hommes. En 1914, 25 000 bœufs et 46 000 moutons transforment le site en un immense parc à bétail destiné à nourrir les troupes du camp retranché de Paris. On y gère aussi le tri des matériels militaires disponibles et l'on y met au point les armes chimiques dont la « *vincennite* »⁽¹⁾. L'activité de fabrication est intense : fin 1914, 90 000 obus sortent des ateliers.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, le commandement du général Gamelin est basé à Vincennes. En août 1944, des unités de Waffen-SS venues

« *Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir.* »

MARÉCHAL FOCH

de Normandie y font étape. Le 20 août, le commissaire divisionnaire Silvestri et vingt-cinq gardiens de la paix, agents de la RATP et FFI sont fusillés. Le 24, des soldats allemands déplacent quatre caisses d'explosifs. Une terrible explosion ruine les pavillons royaux, le bilan humain est lourd.

Une renaissance grâce aux archives

Après-guerre, les archives militaires s'installent au château. Unifiées en 2005 au sein du SHD, elles constituent le plus important fonds français après les Archives nationales, permettant de retracer les campagnes militaires, d'étudier

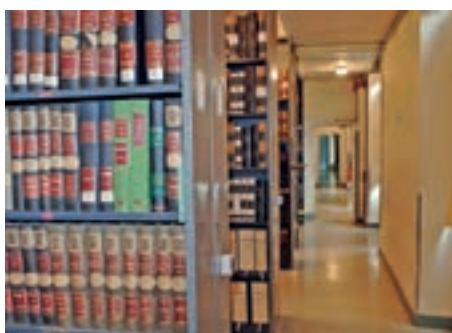
l'évolution de l'armement, mais également l'histoire culturelle, sociale, diplomatique, scientifique ou économique à travers les documents et ouvrages, insignes et objets, cartes et plans, remontant pour certains au XV^e siècle. Le fonds comprend désormais des supports multimédias et le recours aux technologies de pointe est une priorité pour faire progresser la connaissance historique. Le SHD joue également un rôle de formation à la récupération et à la préservation des documents sur le théâtre des opérations où la France est engagée. Il intervient enfin en tant qu'expert et conseil auprès du gouvernement.

suite page 26

(1) Gaz de combat à base d'acide cyanhydrique liquéfié.



Cabinet de travail du cardinal de Mazarin.



Salle de conservation des archives.

Un conservatoire du patrimoine emblématique

La conservation, l'étude et la conception de la symbolique militaire font partie des actions phares du SHD. Drapeaux, insignes appartiennent à ce patrimoine où l'immatériel, comme les expressions militaires, a également sa place. Le SHD est devenu de ce fait le référent pour la création de tout nouvel emblème.

Plongée au cœur des hommes

Les dons et legs d'archives privées sont également recueillis par le SHD. Correspondances et carnets de campagne révèlent « l'épaisseur humaine » des événements historiques et remettent parfois en question la version officielle diffusée par le haut commandement de la Première Guerre mondiale.

Dans le bureau du lieutenant-colonel Gué (historien, chef de la division terre du département des études et de l'enseignement), véritable bénédictin analysant une documentation colossale, les « poilus » et leurs familles s'incarnent sous nos yeux. Plume déliée d'un jeune officier, mots touchants d'un simple

troufion ou croquis sur le vif, nous voyons soudain la guerre à ras de tranchée. Dans le carnet de route du commandant Piébourg, quatre terribles années se racontent au jour le jour, parfois d'heure en heure, ressuscitant cet homme juste et courageux formé à Saint-Cyr « comme un dompteur » mais qui s'attache à protéger ses hommes si souvent maltraités.

L'Histoire accessible à tous

Qui dit archives militaires pense souvent « secret ». Bien entendu, celles encore d'actualité ou engageant la sûreté du pays y sont tenues. Mais la communication au public est une mission pri-



“ 4 août 1914 – Le Mesnil (Vosges) J’ouvre ce carnet aujourd’hui pour y conserver trace de souvenirs que je retrouverai peut-être avec intérêt plus tard. Je compte noter mes impressions au jour le jour. (...) le dimanche 26 juillet j’ai lu *Le Nouvelliste de Lyon* comme d’habitude : c’est à peine si j’ai donné un vague coup d’œil aux démêlés austro-serbes. On en parlait tous les jours depuis longtemps et j’avais fini par me désintéresser un peu trop de la question. (...) ”

“ 29 avril 1918 – Ressons-sur-Matz Temps pluvieux. Dans la nuit canonnade violente pendant une heure dans la région. (...) Dans l’après-midi, théorie à mes cadres sur un terrain réduit : un billard. Etat sanitaire mauvais. (...) ”

mordiale du SHD. Tout un chacun peut se voir attribuer une carte gratuite d’accès annuel sans devoir montrer d’autre patte blanche qu’une pièce d’identité. La numérisation, menée à grande échelle, permet également de consulter à distance. Colloques, expositions et publications font enfin partie de ce dispositif d’information.

Au SHD, la notion de service public s’applique à la lettre pour relier le passé au présent.

ISABELLE COUSTEIL



Archives sur la bataille de Dien Biên Phu.

INFORMATIONS PRATIQUES

Service historique de la Défense :

Château de Vincennes, avenue de Paris, 94300 Vincennes

Informations : 33 (0)1 41 93 43 90

www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/

Centre des monuments nationaux :

Accueil Donjon : 33 (0)1 41 74 19 12

Billetterie et Boutique : 33 (0)1 48 08 31 20

LES CARNETS DU MAJOR DE PATRICK C. REMM

Le Major est aussi scrupuleux que facétieux ! Et ses carnets débordent donc d'observations, d'informations et de réflexions !

Tout savoir sur son célèbre prédécesseur – le Major Thomson de Pierre Daninos – sur le Capitaine Crochet ou le Capitaine Némé, ne plus se mélanger dans les grades de la Marine, de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air, découvrir

le vrai sens des mots, la définition de moult expressions, se plonger dans le petit dictionnaire thématique, s'étonner de la « modernité » d'un certain langage, s'exercer à la traduction militaire, etc.

Voilà, entre bien d'autres, quelques-unes des surprises qui, sous couvert de nous faire sourire, offrent des moments de franche érudition.



Éditions Le casque et la plume
www.patrick-remm.com
210 pages

Féru d'histoire en général et d'histoire militaire en particulier Patrick Remm est l'auteur de huit ouvrages déjà, dont Le Tronçon du glaive et Les 30 laborieuses.



LES DAMES DU CHEMIN DE MARYLINE MARTIN

Éditions Glyphe
www.editions-glyphe.com
130 pages

Des nouvelles de la Grande Guerre, préfacées par Jean-Pierre Verney. Dans un petit ouvrage illustré, Maryline Martin nous offre douze nouvelles sur la Grande Guerre, des portraits de soldats mais aussi de femmes (toutes les femmes) véritable soutien moral entre l'arrière et le front. Des textes documentés, reflets fidèles de la vie des Poilus.

« Dès les premières pages, j'ai senti que ce que je découvrais n'était ni banal ni rebattu, et qu'au-delà des personnages embarqués dans le tumulte et les violences de cette Grande, mais épouvantable Guerre, il y avait autre chose. »

JEAN-PIERRE VERNEY,
CONSEILLER DU MUSÉE DE LA GRANDE
GUERRE DU PAYS DE MEAUX.

NÉBULEUSE AFGHANE DE GEORGES BRAU

Éditions Libre label
284 pages

Roman d'aventures s'inspirant de faits réels relatant une libération d'otages et la traque d'un criminel de guerre dans un Afghanistan hanté par l'omniprésence du fantôme de Ben Laden.

Un palpitant périple parmi les missions de ces soldats de l'ombre, englués dans un conflit où dominent la loi du talion et des mœurs d'un autre âge.



Ancien officier supérieur des forces spéciales et de la DGSE, le lieutenant-colonel Georges Brau a déjà écrit quatre romans sur des événements vécus.



Pérenniser l'action des Gueules Cassées



Créée par l'UBFT et reconnue d'utilité publique en 2001, la Fondation des Gueules Cassées procède de la réflexion, conduite par Antoine du Passage, de quelques Gueules Cassées soucieux de pérenniser l'esprit de l'association et de poursuivre dans le temps l'action généreuse initiée par le colonel Picot, si l'UBFT, en raison de l'attrition inéluctable de ses effectifs, était un jour contrainte à s'adosser à un autre organisme pérenne.

La répartition initiale des missions entre les deux structures confiait essentiellement à la Fondation les actions de mécénat pour l'étude, la recherche et les applications pratiques des techniques de chirurgie réparatrice dans le domaine maxillo-facial, témoignage de reconnaissance envers le monde médical auquel les Gueules Cassées doivent tant.

Au fil des mois, cette formulation est apparue un peu limitative. Aussi, de nouveaux statuts, approuvés par le ministère de l'Intérieur au printemps 2012, ont conduit à une définition plus ample du rôle de la Fondation. Il s'étend désormais aux pathologies associées d'origine malformative ou tumorale ainsi qu'aux maladies dégénératives affectant le fonctionnement cérébral et pouvant bénéficier des mêmes recherches.

C'est ainsi que, grâce à cette nouvelle disposition, la Fondation

a pu, dès 2013, participer à une action de mécénat pour permettre l'acquisition par l'hôpital de La Pitié Salpêtrière d'un PET-IRM* de haute performance consacré à la recherche sur la maladie d'Alzheimer.

Parallèlement, ces nouveaux statuts lui permettent désormais d'apporter en cas de besoin, directement ou par l'intermédiaire de l'UBFT, une aide morale ou matérielle aux personnes justifiant d'une blessure à la face ou à la tête reçue dans des conditions leur permettant d'adhérer à l'association.

Enfin, la Fondation est naturellement responsable du souvenir des sacrifices consentis par tous ceux qui ont servi la France au prix de leur vie. Aussi, compte tenu de son statut de « Fondation abritante », elle a sous son égide la Fondation du Souvenir de Verdun.

L'action de la Fondation des Gueules Cassées en matière de mécénat médical, conduite dans le cadre d'un budget provenant des produits de sa dotation initiale, est coordonnée et mise en œuvre par le Comité scientifique.

GÉNÉRAL (2S) HUBERT CHAUCHART DU MOTTAY
PRÉSIDENT DE LA FONDATION DES GUEULES CASSÉES

* PET-IRM : association de l'Imagerie par Résonance Magnétique à la Tomographie à Émission de Positrons qui autorise la mise en évidence sur un même cliché de l'activité métabolique d'un organe (en l'occurrence le cerveau) et les détails morphologiques et fonctionnels.

Un prix pour la recherche en traumatologie crânienne

Lors du congrès de la SFAR qui a eu lieu en septembre 2013, la Fondation des Gueules Cassées a attribué son prix au docteur Sébastien Mirek, médecin anesthésiste-réanimateur, actuellement en poste au sein du service de Réanimation Traumatologique et Neurochirurgicale du CHU de Dijon. Focus.

Le jury a souhaité saluer le travail réalisé par Sébastien Mirek sur la prise en charge des patients traumatisés crâniens tombés dans le coma le plus profond, caractérisé par un score de Glasgow à 3*. Pour cette recherche menée dans le cadre du congrès 2013 de la Société Française d'Anesthésie-Réanimation, le lauréat a notamment exploité les informations relatives aux pathologies crâniennes issues de l'étude multicentrique FIRST ou « French Intensive care Recorded Severe Trauma ». Cette base recense des données épidémiologiques sur la prise en charge de traumatisés graves de tous types dans 14 Centres hospitaliers universitaires français, entre 2004 et 2007.

Son objectif?

Optimiser la prise en charge de ces accidentés afin de diminuer le taux de mortalité, de morbidité et de réduire le risque de handicap, en limitant leurs séquelles. Lors de la cérémonie de remise de prix qui s'est déroulée le 21 septembre 2013, le docteur Mirek s'est félicité de cette distinction : « Recevoir ce prix de la part de votre



De gauche à droite :



Le professeur Olivier Langeron, membre du Comité scientifique de la Fondation des Gueules Cassées, le docteur Sébastien Mirek et le professeur Dan Benhamou, président de la SFAR.

Fondation est un réel honneur. Il va nous permettre de poursuivre nos travaux dans le domaine de la traumatologie crânienne, spécialité qui me passionne tout particulièrement et sur laquelle j'ai réalisé ma thèse de doctorat. Nous souhaitons notamment construire une

nouvelle base de données, exclusivement dédiée aux blessés victimes d'un traumatisme crânien. »

ÉRIC DUMOULIN

*Échelle spécifique permettant d'évaluer la gravité des patients traumatisés crâniens.

Quand la Fondation s'intéresse à la gencive...

Chirurgien-dentiste, récemment nommé Assistant hospitalo-universitaire au sein du Groupe Pitié Salpêtrière, François Ferré a achevé en décembre dernier une thèse en sciences consacrée au fibroblaste gingival*. Un parcours doctoral remarquable et remarqué, soutenu par la Fondation.

Le docteur François Ferré a conduit sa thèse auprès de l'INSERM et du groupe dirigé par le professeur Gogly, prix 2011 de la Fondation. En compagnie du docteur Benjamin Fournier, il a isolé au sein de la gencive humaine une sous-population de fibroblastes, aux capacités de cellules souches. Son doctorat – dont la dernière année s'est déroulée à l'Université de Vancouver au Canada – a été financé depuis 2008 par la Fondation des Gueules Cassées.

De riches perspectives

Les cellules gingivales vivent dans un environnement extrêmement « belliqueux ». Elles subissent de nombreuses agressions : thermiques, bactériennes, chimiques, mécaniques... Elles ont de ce fait développé d'extraordinaires capacités de cicatrisation, parmi les plus importantes dans le corps humain. « Nous avons émis l'hypothèse qu'il existait des cellules souches responsables de cet exploit, résume François Ferré. Nous avons ainsi réussi à isoler le fibroblaste gingival, via des cultures in vivo. L'idée est de le transférer sur des organes de cicatrisation inférieure – tels que

les artères – afin d'accélérer leur processus de régénération. Mais il possède une autre caractéristique majeure. Il peut se différencier in vitro en de nombreuses autres cellules : osseuses, cartilagineuses, graisseuses et nerveuses. Vivre un nouveau destin cellulaire, en quelque sorte... »

Ce qui pourrait permettre à terme des reconstructions par thérapie cellulaire. Autant de voies inédites et très prometteuses, notamment en matière de chirurgie faciale et maxillaire.

ÉRIC DUMOULIN

* Cellule principale de la gencive.



François Ferré lors de la soutenance de sa thèse, le 19 décembre 2013.

Fondation et recherche médicale

*Depuis 2001, la Fondation a attribué **100** bourses
et soutenu **150** projets de recherche.*

Depuis 2002, la Fondation des Gueules Cassées s'est orientée largement vers le mécénat médical, visant à soutenir la recherche par l'octroi de bourses d'études ou d'aides financières à des chercheurs désirant faire l'acquisition de matériel d'expérimentation.

Les demandes d'aides ont augmenté de façon régulière depuis les premières années, passant par exemple d'une dizaine en 2004 pour atteindre 60 en 2013, témoignant de l'intérêt que représente ce mécénat pour les cliniciens

chercheurs. La qualité de ces demandes est évaluée par un Comité scientifique composé de 15 membres représentant les principales disciplines sollicitées (chirurgie maxillo-faciale et plastique, neurochirurgie, réanimation, oto-rhino-laryngologie, ophtalmologie, médecine physique et réadaptation). Celui-ci propose une sélection des dossiers qui seront ensuite soumis au conseil d'administration pour une décision définitive.

Par ailleurs, la Fondation a créé un prix spécifique accordé à une équipe ayant poursuivi durant plusieurs années un

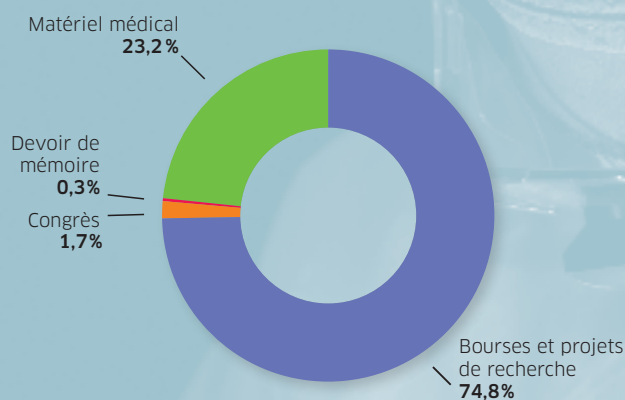
travail de recherche innovant, débouchant sur des applications cliniques. Il a été attribué à deux reprises en 2010 et 2011.

Enfin, des aides financières sont accordées ponctuellement à des congrès scientifiques s'intéressant aux mêmes pathologies.

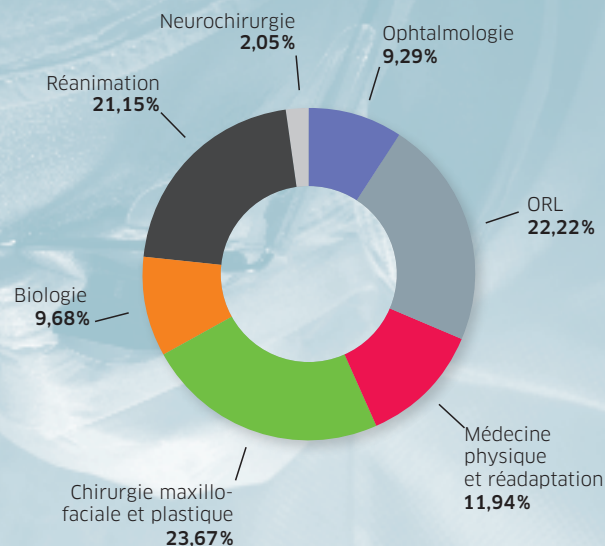
Ainsi, par ces différentes actions, la Fondation concourt à l'amélioration de la prise en charge et au traitement actuel et futur des traumatismes crânio-faciaux.

PROFESSEUR JACQUES PHILIPPON
PRÉSIDENT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

*Répartition du mécénat
de la Fondation en 2013*



*Les bourses et projets, par
discipline, soutenus en 2013*



Carnet

NOTRE FIERTÉ... DÉCORATIONS

**A été promu au grade d'Officier
de la Légion d'honneur**

Joseph Santini
A. 44944
20090 Ajaccio

**A été promu au grade de Chevalier
de l'Ordre national du Mérite**

Christian Pianetti
Ass. 80616
64140 Lons



**LE 5 DÉCEMBRE 2013,
CHRISTIAN PIANETTI A REÇU
LA MÉDAILLE DE CHEVALIER
DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE.**

**A reçu le diplôme d'honneur de
porte-drapeau pour 25 ans de fidélité**

Louis Rousselle
A. 70371
49000 Angers

*Nous sommes heureux de leur
renouveler nos très vives et très
sincères félicitations.*

NOS JOIES... MARIAGES

Mariage de Camarades

Claudine Boyelle
FA. 5173
avec André Villatte de Peuffeilhoux
29560 Landevennec

Xavier Collette
A. 45662
avec Marie Birette
01120 Dagneux-Montluel

Patrick Millot
A. 70433
avec Lydie Dauphin
65460 Bazet

Pascal Stein
A. 70140
avec Céline Dotti
67310 Wasselonne

**Mariage de petit-enfant
de Camarades**

Céline Bocahu
FA. 39207
avec Christophe Vacher
51450 Betheny

Ont fêté leurs Noces d'Or

Marcel & Marie Deleaune
A. 44487
22700 Perros-Guirec

Georges & Annelise Wilbert
A. 43106
67260 Keskastel

Ont fêté leurs Noces d'Orchidée

André & Monique Luciani
A. 41964
20000 Ajaccio

Ont fêté leurs Noces de Diamant

Noël & Lilianne Evrard
Ass. 80339
83700 Saint-Raphaël

René & Simone Humbert
A. 45712
54300 Lunéville

Edmond & Pauline Sperber
A. 44857
20231 Venaco

*Nos félicitations ainsi que nos vœux
de bonheur les accompagnent.*

NOS ESPÉRANCES... NAISSANCES

*Nous sommes heureux de vous faire
part de nombreuses naissances*

Enfant de Camarades

Stéphane Roupieoz
A. 45815
Naissance de Tom
64200 Biarritz

Petits-enfants de Camarades**Alain Daboval**

A. 43843

Naissance d'Idriss

94350 Villiers-sur-Marne

Paul Lamouret

A. 42297

Naissance de Cécile

59400 Cambrai

Arrière-petits-enfants de Camarades**Geneviève Bertrand**

MH. 20001

Naissance de Henri

54600 Villers-Les-Nancy

Michèle Oddo

VA. 41609

Naissances de Jules,

Thibault et Mayeul

75116 Paris

Paul Vast

A. 11917 †

Naissance d'Oscar

petit-fils de Valérie et Olivier Roussel

92150 Suresnes

*Nous adressons nos vœux
de santé aux heureuses mamans
et aux bébés, ainsi que nos félicitations
aux parents, grands-parents
et arrière-grands-parents.*

NOS PEINES... DÉCÈS

***Nous avons à déplorer
le décès de nos Camarades***

Henri Baldet

A. 41247

13500 Martigues

Mohamed Ben Hamza

A. 45315

2000 Le Bardo - Tunisie

Jean Berreterot

A. 45558

6006 Lucerne - Suisse

Jean-Jacques Biron

A. 42303

71400 Autun

Serge Brailly

A. 42221

37300 Joué-Les-Tours

Gilbert Brunet

A. 70132

34200 Sète

Madeleine Cantyn

A. 39639

56610 Arradon

Jacques Champeau

A. 44546

93240 Stains

Daniel Chevallier

A. 39379

76210 Gruchet-Le-Valasse

André Demengeon

A. 44074

88640 Granges-sur-Vologne

Georges Demeure

A. 42623

21000 Dijon

André Dépit

A. 39903

03200 Vichy

Antoine du Passage

A. 42416

75008 Paris

Fouad Fouade

A. 45500

66330 Cabestany

Pierre Genin

A. 44426

54000 Nancy

Lucien Goisnard

A. 69831

49000 Angers

André Hadjadji

A. 44254

70000 Vesoul

Camille Janin

A. 44954

55100 Verdun

Jean-Marie Jegu

A. 41937

35730 Pleurtuit

Jean Joffreau

A. 44726

23400 Bourgneuf

André Kerbiriou

A. 43945

83119 Brue-Auriac

Aomar Khnoussa

A. 45259

15100 Oulmes

André Laloi

A. 39811

47520 Le Passage

Jean Lamothe

A. 43410

76230 Bois-Guillaume

Louis Le Bars

A. 70307

33370 Tresses

Odette Le Samedy

A. 43712

78620 L'Etang-La-Ville

André Levene

A. 44273

28300 Mainvilliers

Pierre Lucas

A. 42392

83390 Cuers

Jean Luccioni

A. 44528

20147 Serriera

Alfred Mange

A. 42132

70200 Roye

Jean Moysan

A. 44949

29250 Saint-Pol-de-Léon

Jean Mortier

A. 44774

51100 Reims

Gilbert Orhon

A. 44890

66740 Saint-Genis-des-Fontaines

Roger Perrin

A. 41601
21800 Chevigny-Saint-Sauveur

Jean Pigagnol

A. 44277
94130 Nogent-sur-Marne

Jacques Poineau

A. 40819
33510 Andernos-Les-Bains

Roger Pont

A. 42410
67540 Ostwald

René Rabel

A. 43992
92140 Clamart

Rodriguez Jean

A. 44562
83160 La Valette du Var

Aloyse Ruck

A. 40392
67610 La Wantzenau

Raymond Saulet

A. 40218
91300 Massy

René Schellenberger

A. 40696
67340 Weiterswiller

Francis Sentis

A. 69993
66000 Perpignan

Bernard Simon

A. 41496
68730 Blotzheim

Gabriel Tirard

A. 42596
89600 Saint-Florentin

Jean-François Trehiou

A. 44418
22580 Plouha

Lionel Vanbolberghe

A. 44825
11000 Carcassonne

***Nous avons appris
le décès de Mesdames***

Colette Batlle

VA. 44646
69580 Sathonay-Village

Denise Berthet

VA. 41113
91580 Etrenchy

Germaine Coissac-Blondel

VA. 39297
10800 Saint-Léger-Pres-Troyes

Jeanne Colombier

VA. 40523
24450 Firbeix

Françoise Coudret

VA. 39428
33600 Pessac

Eliane Jullian

VA. 44297
69003 Lyon

Marcelle Longuecassagne

VA. 42211
82290 Montbeton

Marie-Jeanne Palluault

VA. 39952
69280 Marcy L'Etoile

Suzanne Pasquelin

VA. 39568
83000 Toulon

Marcelline Peltier

VA. 39446
35580 Guichen

Pierrine Pottier

VA. 69836
06600 Antibes

Paulette Sanchez

VA. 42033
83160 La Valette du Var

Reine Sicart

VA. 39405
11600 Villegailhenc

Jacqueline Zambaux

VA. 42709
52220 Montier-en-Der

Ont perdu leur conjoint**Gérard Bieber**

A. 41134
57970 Yutz

Bernard Canal

A. 45050
90200 Giromagny

Roger Morel

A. 43627
22530 Saint-Gilles-Vieux-Marche

Jean Reversat

A. 70281
83500 La-Seyne-sur-Mer

Marie-Rose Thill

A. 45417
57180 Terville

Gilbert Volat

A. 45373
94360 Bry-Sur-Marne

Jean-Pierre Wilhelmy

A. 43317
57070 Metz

***Ont également été atteints
dans leur affection***

Roger Gardette

FA. 6916
décédé

Robert Picot

FA. 80
décès de son frère Jean-Paul

Nadette Vallin

VA. 39125
décès de son arrière-petit-fils

Françoise Vitalis

FA. 10312
décès de son frère

*À chacune des familles éprouvées,
l'Union renouvelle ses condoléances et
sa sympathie profondément attristée.*

Ils nous ont quittés

Bernard Simon

Notre camarade Bernard, délégué du Haut-Rhin, nous a quittés le 27 décembre dernier.

Tout le monde à l'Union se souvient de Bernard et de son béret de chasseur alpin. Qu'il était fier de son béret ! Qu'il était fier d'avoir été chasseur alpin et pourtant, c'est dans cette unité, le 7^e BCA, qu'il avait été blessé en Algérie le 14 février 1958 par des éclats de grenade, après son incorporation le 1^{er} mars 1957 pour effectuer son service militaire.

Si nous le connaissons tous comme délégué régional depuis 2007, il avait eu une première vie au service des autres avant cette date. Bernard a été



maire de sa ville de 1977 à 2001 après avoir été conseiller municipal de 1965 à 1977.

Il était depuis 2001 maire honoraire de Blotzheim, la ville où il est né et a vécu toutes ces années.

Bernard va nous manquer.

Son épouse, Françoise, tient à remercier les délégués et les membres de l'association pour leurs marques de sympathie et de soutien suite au décès de Bernard.

Roger Pont



Notre camarade Roger Pont, délégué honoraire du Bas-Rhin, nous a quittés le 23 décembre dernier.

C'est à Puivert, dans l'Aude, qu'est né Roger le 4 mai 1927.

Il s'engage dans l'armée et, après l'Indochine, se retrouve en Algérie où il est blessé et perd son œil droit.

Extrait du décret lui attribuant la médaille militaire :

« S'est tout particulièrement distingué le 11 mai 1960 sur le Djebel Faraoun. Ayant repéré une très forte bande rebelle, n'a pas hésité malgré le feu adverse, à assurer le balisage pour permettre l'intervention de la chasse. L'avion touché

par 8 balles, lui-même blessé au bras, au cou et à la tête, l'œil droit traversé par un éclat, a réussi à poser son appareil sur un terrain proche, malgré la crevaison d'un pneu du train d'atterrissage ».

Il quitte l'armée en 1963 avec le grade d'adjudant-chef et poursuit une carrière dans le civil.

Roger a adhéré à l'UBFT en 1985 et a assuré la responsabilité de délégué de 1994 à 2007.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la médaille militaire, de la Croix de la Valeur militaire et de la Croix du Combattant.



André Dépit

Notre camarade André Dépit, délégué honoraire d'Auvergne, nous a quittés le 12 octobre dernier. André, né à Vichy le 4 novembre 1922, s'engage à 20 ans au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique et part pour le Maroc. C'est à Casablanca qu'il sera grièvement blessé lorsque le char dans lequel il se trouve saute sur une mine et prend feu. Laissé pour mort, il sera sauvé grâce à l'intervention d'un aumônier militaire. André rejoindra les Gueules Cassées

en 1945 et deviendra délégué régional en 1953.

Après plusieurs années à assumer fidèlement et avec le dévouement que tout le monde lui connaissait son rôle de délégué, il passera le flambeau en 2003 et sera nommé délégué honoraire en remerciement de son engagement au service de l'Union.

André était chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de Guerre.

Jean-Paul Picot

Robert Picot, petit-fils du colonel Yves Picot, nous a appris le décès de son frère Jean-Paul survenu à New York, sa ville d'adoption.

Jean-Paul, né le 7 décembre 1936, fait des études à l'école hôtelière de Lausanne avant d'effectuer son service militaire en Algérie.

Ses débuts professionnels se feront à Paris avant qu'il ne décide de tenter sa chance aux États-Unis où il trouve du travail et fait venir sa femme et ses deux enfants.

Exerçant différents métiers dans la restauration, Il finira par revenir « aux sources » et ouvrir son propre restaurant, « La Bonne Soupe », qu'il dirigera pendant de nombreuses années avant de prendre une retraite bien méritée et de passer les commandes à son fils, Yves.

Jean-Paul nous a quittés brusquement à la veille de ses 77 ans et il nous laisse le souvenir d'un homme chaleureux et profondément humain.



30 propositions pour faire valoir les droits de nos blessés

Origine du dossier

L'Union des Blessés de la Face et de la Tête, l'UBFT, appartient, avec six autres associations, au Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre (CE-GIG). Outre les « Gueules Cassées », ce Comité d'Entente regroupe les associations suivantes :

- Fédération des Amputés de Guerre de France,
- Union des Aveugles de Guerre,
- Fédération nationale des Blessés multiples et Impotents de Guerre,
- Association des Mutilés des Yeux de Guerre,
- Association nationale des Plus Grands Invalides de Guerre,
- La Voix des Blessés Médullaires titulaires de l'Article L115.

Traditionnellement, ce Comité diffusait annuellement une motion visant à sensibiliser les hautes autorités aux problèmes auxquels se trouvaient confrontés leurs membres pour faire valoir leurs droits, et obtenir que le Code des Pensions Militaires d'Invalidité qui régit le « Droit à Réparation » soit appliqué à leur profit avec la « bienveillance » spécifiquement prescrite jusqu'à nos jours par les autorités en charge des Anciens Combattants et Victimes de Guerre depuis la loi du 31 mars 1919. Année après année, ces motions repre-

naient pour l'essentiel les « exigences » de l'année précédente, sans obtenir de réponses autres que celles qui étaient éventuellement présentées par le ministre responsable des Anciens Combattants, ou par son représentant, à l'occasion des congrès annuels des associations du CE-GIG, ou de réunions d'information organisées de temps à autre par le ministre.

Si ce procédé donnait en quelque sorte bonne conscience aux associations du CE-GIG qui estimaient avoir fait leur devoir en exprimant chaque année publiquement et fermement leurs

« revendications », les résultats en étaient fort limités.

Or ces associations, quotidiennement au service des blessés de différents conflits dans lesquels la France a été engagée depuis la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux opérations extérieures contemporaines, constatent que la perception des conditions dans lesquelles ces blessés s'estiment considérés, soignés et suivis, et dans lesquelles s'exerce à leur profit le Droit à Réparation souffre d'une progressive et inexorable dégradation.



Les blessés les plus âgés ont certes connu de nombreux aménagements des textes qui régissent ce Droit à Réparation, et des structures qui le mettent en œuvre. Au stade actuel des réformes en cours, il est incontestable que de spectaculaires progrès se sont produits dans la qualité des soins, et dans les prestations apportées aux blessés, notamment dans le cadre du Service de Santé des Armées.

Il apparaît cependant que de nombreux blessés expriment leur désarroi devant la complexité des procédures en vigueur et l'intransigeance avec laquelle leur strict respect leur est imposé. Rares sont ceux qui disent avoir été guidés et traités avec considération. Nombreux sont ceux qui se sentent totalement désarmés face à une administration qui n'aurait pour principal souci que de réduire au strict minimum possible les prestations qu'ils estiment légitimes.

Un sentiment général finit par prévaloir, chez les blessés et chez leurs proches, que des accidentés civils sont beaucoup mieux traités qu'eux en matière de réparation des préjudices subis de diverses natures.

Ce sentiment se trouve conforté par les multiples cas de plus en plus douloureux et nombreux auxquels est confrontée Maître Véronique de Tienda-Jouhet. Cette avocate, versée depuis de longues années dans le difficile, complexe, et mouvant Droit des Pensions Militaires d'Invalidité, œuvre très efficacement au profit de « Gueules Cassées », et se trouve quotidiennement confrontée aux appels désespérés de blessés désemparés face aux exigences d'une administration

qu'ils perçoivent trop souvent comme globalement hostile.

Soucieuses d'engager une action plus efficace que la diffusion habituelle du texte rappelant annuellement leurs exigences, les associations du CE-GIG ont décidé de mettre collectivement à profit les capacités de cette avocate en lui confiant une étude destinée à se substituer, dès 2013, à la traditionnelle motion.

Cette idée est apparue d'autant plus judicieuse que le ministre de la Défense, lui-même conscient de la grande sensibilité du thème de la façon dont la Nation traite les soldats blessés à son service, a récemment décidé la désignation auprès du secrétaire général pour l'administration, du commissaire en chef Detwiller chargé d'établir un constat et de proposer des solutions aux dysfonctionnements constatés.

Nature du projet

Réalisée dans un esprit plus constructif que revendicatif, l'étude décidée par le CE-GIG vise à suggérer des pistes de réflexion et d'action de nature à améliorer la situation, et à rendre toute sa substance au Droit à Réparation, en proposant des mesures concrètes. Certaines de ces améliorations doivent pouvoir être mises en œuvre rapidement. D'autres exigent des études préalables auxquelles les associations du CE-GIG sont évidemment prêtes à collaborer.

Ces propositions doivent logiquement découler d'un large recensement présenté de façon concrète, objective, et documentée des difficultés principales que rencontrent aujourd'hui nos blessés pour faire valoir leurs droits. Il s'agit

en quelque sorte d'éviter des formules trop administratives et un style à connotation plus ou moins syndicaliste en mettant « de la chair et du sang » dans des considérations trop souvent désincarnées.

Destiné aux plus hautes autorités de l'État, le travail se traduira par une étude de synthèse complétée par des annexes assez nombreuses et précises pour crédibiliser efficacement la justesse et la pertinence des propositions en présentant quelques cas concrets édifiants.

Point de réalisation du projet

Ce travail, d'importance tout à fait considérable, a été effectué tout au long de l'été 2013. Réalisé pour sa partie technique par Me de Tienda-Jouhet qui s'est totalement dévouée à cette mission, et pour son exploitation pratique par la très active et efficace équipe du Siège, il est aujourd'hui concrétisé par un important et très complet dossier présenté sous l'égide du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre. Il suggère trente propositions dont la mise en œuvre relève essentiellement des départements ministériels de la Défense, de la Justice, et de la Santé.

Le dossier comporte une étude complétée de nombreuses annexes. Il est intitulé : **Blessés pour la France, Blessés par la France ! Au service de la France, Grandeur et misère de nos blessés. 30 propositions**

Ce titre volontairement provocateur illustre parfaitement la triste réalité trop fréquemment constatée par nos camarades. Il est destiné à interpeller les hautes autorités destinataires impliquées

suite page 40

dans la législation ou dans la mise en œuvre du Droit à Réparation et du Code des Pensions Militaires d'Invalidité, mais par ailleurs sollicitées par d'innombrables rapports et dossiers.

L'étude, d'environ 70 pages, suggère les pistes d'amélioration des dysfonctionnements dont elle explique brièvement le contexte et les raisons. Son intérêt essentiel réside donc dans les trente propositions de nature à résoudre de nombreuses situations douloureuses, et souvent moralement blessantes, auxquelles sont trop souvent confrontés de nombreux camarades pensionnés. Elle est complétée par un très épais volume d'annexes d'environ 700 pages, illustrant et précisant les constats et les propositions présentés dans l'étude.

L'ensemble du document, précédé par une lettre exposant brièvement les raisons qui ont conduit à son établissement, a été adressé au président de la République, chef des Armées, et protecteur tutélaire de l'Institution Nationale

des Invalides le 22 novembre 2013. La lettre est collectivement signée par chacun des sept présidents des associations constitutives du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre.

L'étude et ses annexes, accompagnées de la copie de la lettre au président de la République, ont aussi été adressées aux hauts responsables des pouvoirs exécutifs civils (Premier ministre, défense, anciens combattants, justice, santé) et militaires (chefs d'états-majors, directeur du service de santé, inspecteurs généraux des armées...), législatifs (membres des Commissions de la Défense de l'Assemblée nationale et du Sénat) et judiciaires (barreaux, tribunaux, et cours d'appel ayant à connaître du Code des Pensions Militaires d'Invalidité), ainsi qu'à leurs principaux collaborateurs.

Les mêmes documents ont été simultanément adressés aux membres des autres associations du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre par le canal

de leur propre bulletin d'information interne, ainsi qu'aux présidents des associations représentatives du monde combattant (groupe des 12 notamment).

Dans les premiers mois de 2014, des contacts directs seront pris avec certaines autorités destinataires dans le but de les inciter à une mise en œuvre aussi rapide et efficace que possible des plus urgentes des trente propositions.

En menant à bien cette importante initiative, l'UBFT éprouve avec fierté et satisfaction le sentiment d'agir dans le droit fil de la mission originelle voulue par nos fondateurs : promouvoir la reconnaissance et le respect des droits acquis par les blessés au service de notre Nation.

APPEL À CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

Conformément à l'article 5 des statuts et à l'article 2 du règlement intérieur, les membres qui souhaitent faire partie du Conseil d'administration des Gueules Cassées doivent adresser leur candidature trois mois au moins avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra le vendredi 20 juin 2014.

Le bureau instruira ces demandes et les présentera ensuite au Conseil d'administration.

Les candidatures devront être accompagnées d'une photo format identité et d'une notice biographique synthétisée devant tenir sur une page.

Nom et prénom

Membre n°

Date de naissance

Situation de famille

Domicile

Activités civiles principales

Activités militaires principales

Formation

Décorations

Blessures et pension militaire d'invalidité

Renseignements complémentaires

Programme de l'assemblée générale 2014

LE SERVICE DES FONDATEURS

Pour le 93^e anniversaire de la naissance de l'association des Gueules Cassées, le service religieux que fait célébrer chaque année l'Union à la mémoire de ses regrettés fondateurs :

- le colonel Yves Picot, Bienaimé Jourdain et Albert Jugon,
- ses anciens présidents le général Rollet, Marcel Hatier, le colonel Brunschwig, le médecin général inspecteur Claude Chippaux et le général Paul Oddo,
- tous ses membres disparus,

aura lieu le jeudi 19 juin 2014 à 10h 30
en la basilique Notre Dame-des-Victoires,
2 place des Petits-Pères à Paris 2^e



LA FLAMME

Les Gueules Cassées raviveront la flamme sous l'Arc de Triomphe, le :

jeudi 19 juin 2014 à 18h 30

Rendez-vous à 17h 30 à l'entrée du passage souterrain, à l'angle des avenues Champs-Élysées et Friedland. Le port des décorations est vivement souhaité.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

L'assemblée générale ordinaire se tiendra le :

vendredi 20 juin 2014 à 9h 30 précises

au domaine des Gueules Cassées à Moussy-le-Vieux, dans les locaux de La Française des Jeux. Tous les éléments concernant l'assemblée générale seront adressés aux membres au mois de mai. Depuis 2007, il vous est possible de voter par correspondance : profitez de cette opportunité !

N'oubliez pas de vous mettre à jour de vos cotisations pour pouvoir voter lors de l'assemblée générale.
Le montant de 5 € est à adresser par chèque à l'ordre de l'UBFT, 20 rue d'Aguesseau 75008 Paris.

Modification de la durée de validité de la Carte nationale d'identité

Décret n° 2013-1188 du 18 novembre 2013 relatif à la durée de validité et aux conditions de délivrance et de renouvellement de la Carte nationale d'identité.

Le décret allonge la durée de validité des Cartes nationales d'identité sécurisées en la portant de 10 ans à 15 ans pour les Français majeurs. Cette mesure de simplification s'applique aux cartes délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 ainsi qu'aux

cartes toujours valides à cette date, leur durée étant prolongée de 5 ans sans qu'il soit nécessaire de modifier les mentions inscrites sur le titre.

Pour bénéficier de cette prolongation, les usagers n'ont ainsi aucune formalité particulière à effectuer. La durée des Cartes nationales d'identité sécurisées délivrées aux personnes mineures, fixée à 10 ans reste inchangée.

Écoute Défense : 08 08 800 321

C'est un service du ministère de la Défense permettant de joindre des psychologues du service de santé de l'armée 24h/24 et 7j/7.

Ce numéro d'appel unique, garantissant l'anonymat, a été mis en place depuis l'année dernière et offre une écoute, un soutien et une information au profit des militaires, des anciens militaires et des civils de la défense qui ont été exposés à

des situations de stress et de traumatismes psychologiques au cours de leurs missions opérationnelles.

Les familles sont également concernées et peuvent y trouver la même écoute.

Ce numéro ne se substitue pas à un suivi psychothérapeutique mais permet de faciliter l'accès au réseau de soins des blessés psychologiques et de leurs familles.

Carte du combattant

Un arrêté en date du 30 octobre 2013 modifie l'arrêté du 12 janvier 1994 fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la Carte du combattant au titre de l'article L. 253 ter du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des victimes de la guerre. JORF n° 0277 du 29/11/2013.

L'article 109 de la loi de finances 2014 modifie les critères d'attribution de la Carte du combattant pour l'Afrique du Nord. Dorénavant, les services accomplis après le 2 juillet 1962 sur les territoires de l'Algérie, du Maroc ou de la Tunisie sont pris en considération pour le calcul des 120 jours dès lors qu'ils ont débuté au plus tard le 2 juillet 1962 et qu'ils ont été effectués sans interruption sur l'un de ces territoires à partir de cette date.

NOS PROCHAINES RÉUNIONS RÉGIONALES EN 2014

SAINT-JEAN-DE-LUZ	Jeudi 27 mars 2014
MARSANNAY-DIJON	Samedi 29 mars 2014
REIMS	Vendredi 4 avril 2014
LILLE	Samedi 5 avril 2014
LA ROCHELLE	Jeudi 10 avril 2014
STRASBOURG	Jeudi 10 avril 2014
LYON	Samedi 12 avril 2014
NICE	Vendredi 25 avril 2014
BLAYE	Vendredi 16 mai 2014

La majoration de la retraite mutualiste du combattant maintenue

Le décret paru le 24 septembre 2013 instaurant une baisse de 20% de l'abondement annuel de l'État à la Rente mutualiste du combattant (RMC) a été abrogé.

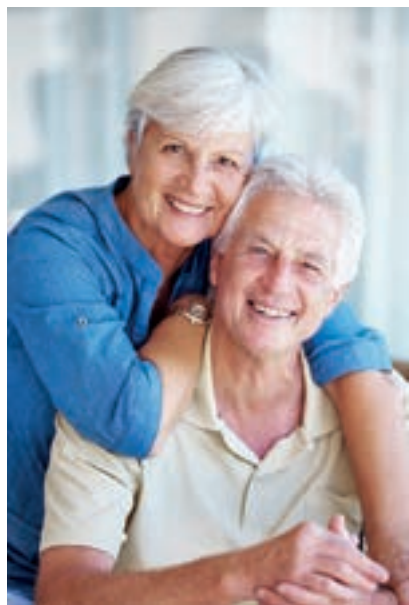
En effet, l'amendement du rapporteur du Budget Christian Eckert, adopté à l'unanimité en commission des finances, a été voté le 13 décembre 2013 dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) par l'Assemblée nationale.

Décret n° 2013-1307 du 27 décembre 2013 fixant le taux de majoration de l'État des rentes accordées au titre de l'article L. 222-2 du Code de la mutualité.

TÉLÉASSISTANCE VIVRE CHEZ SOI EN TOUTE SÉCURITÉ

Certains d'entre vous sont isolés ou craignent de ne pas être secourus en cas de problème (chute ou malaise). La **téléassistance** est un moyen fiable et rapide de gérer toute demande d'assistance. Seul ou en famille, la téléassistance permet à la personne de retrouver son autonomie, de **vivre à domicile en sécurité** et de **rassurer ses proches**. Grâce à un émetteur fixé à un bracelet (ou à un pendentif), vous êtes en **relation permanente avec une centrale d'écoute, 24h/24, 7j/7** qui apportera, en cas d'appel, une solution dans les plus brefs délais, en prévenant les proches (voisin, famille, ami, etc.) ou les secours adaptés.

— L'Union prend totalement en charge les frais d'installation et l'abonnement mensuel. —



Comment ça fonctionne ?

1 - l'appel



En quelques instants, l'abonné est en relation directe avec la centrale d'écoute, disponible 24h/24, 7j/7.

2 - l'écoute



Un chargé d'écoute et d'assistance répond à l'appel, prend en compte la demande et, si nécessaire, déclenche l'intervention d'un tiers.

3 - l'intervention



Dans les plus brefs délais, l'entourage et/ou les services d'urgence se rendent auprès de l'abonné.



Questionnaire à remettre à votre délégué (adresse en fin de magazine)

Je suis intéressé(e) par la téléassistance

☐ Oui

☐ Non

Je bénéficie déjà de la téléassistance

☐ Oui

☐ Non

Cela me coûte _____ euros par mois.

Joindre les photocopies du contrat et des factures de l'année écoulée.

Nom et Prénom : _____

Membre / Veuve N° : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Aides accordées par l'Union à ses membres

Rappelons que ces aides ne sont pas automatiques. Elles sont soumises à conditions de ressources. Nous devons secourir en priorité « les plus faibles et les plus démunis » (colonel Picot).

1. Dotation au mariage*

Une dotation au mariage peut être accordée aux membres de l'Union qui se marient ou se remarient. Un certificat de mariage doit être fourni.

2. Allocation de naissance*

Il peut être accordé une allocation forfaitaire à la naissance des enfants. Joindre à la demande un bulletin de naissance et une photocopie du livret de famille.

3. Participation aux frais d'obsèques*

Deux cas peuvent se produire :

- décès survenant dans un couple Gueules Cassées : une allocation assortie d'un supplément par enfant à charge peut être versée au conjoint survivant ayant supporté seul les frais d'obsèques ;
- décès du dernier vivant dans le couple Gueules Cassées : une allocation peut être servie à l'héritier qui a supporté seul les frais d'obsèques et qui se « porte fort » pour les cohéritiers.

Des justificatifs devront être fournis.

4. Allocation aux orphelins

Une allocation peut être accordée à chacun des enfants, âgés de moins de 16 ans, ou infirmes à charge, des membres décédés.

Fournir le bulletin de décès du membre et le certificat de vie des enfants.

5. Études, apprentissage

Il peut être accordé une allocation aux membres et aux veuves de membres, en cas d'études poursuivies par leurs enfants ou de mise en apprentissage. Le Bureau décide en considération du cas d'espèce qui lui est présenté. La demande ne peut être prise en compte passé le 31 décembre de l'année scolaire en cours.

6. Assistance devant les tribunaux

L'assistance devant les juridictions de pensions peut être assurée à tous les membres de l'Union qui devront préalablement adresser au siège un dossier complet. Notre conseil juridique se prononcera sur le bien-fondé de l'appel ou du pourvoi.

7. Pourvoi au Conseil d'État

Une loi de 1936 ayant supprimé la gratuité du recours devant la Commission supérieure de cassation des pensions, l'Union peut prendre à sa charge les frais de recours des membres, après avis de notre conseil juridique sur l'opportunité du pourvoi. Avant d'entreprendre un recours, les membres sont donc invités à prendre l'avis du siège.

8. Aides diverses

En dehors des cas qui précèdent, des aides peuvent être accordées dont le montant et les conditions d'attribution sont fixés dans chaque cas d'espèce.

Des aides spéciales peuvent être accordées aux réfugiés et aux victimes de calamités.

9. Prêts d'honneur

Des prêts d'honneur peuvent être accordés aux membres de l'Union. Ils sont servis à court terme. Ils doivent répondre à des soucis sérieux personnels ou de famille. En effet, l'Union n'a pas la possibilité de satisfaire des objectifs commerciaux.

10. Chambres au siège

Des chambres peuvent être mises à la disposition des membres de passage à Paris.

En raison de leur nombre limité, il est recommandé d'adresser les demandes de réservation au siège au moins quinze jours à l'avance.

11. Maisons de repos, convalescence, EHPAD

Moussy : Domaine des Gueules Cassées

Rue du colonel Picot

77230 Moussy-le-Vieux

Téléphone : 01 60 03 60 03

(le Domaine de Moussy n'a plus d'activité maison de retraite)

Le Coudon : Domaine des Gueules Cassées

627, avenue du colonel Picot

Le Coudon, BP 147

83163 La Valette-du-Var Cedex

Téléphone : 04 94 61 93 00

* La demande doit être effectuée dans un délai maximum de six mois.

Demande individuelle de soutien à retourner à votre délégué

(Il est impératif que vous soyez à jour de vos cotisations pour que cette demande soit traitée.)

I. État civil

Nom, prénom :

N° de membre :

Adresse et téléphone :

Nombre d'enfants à charge et âge :

Profession avant la retraite :

II. Motif de la demande

.....

.....

.....

III. Renseignements à fournir

A. Montant annuel des ressources		B. Propriétaire de		
Montant total des salaires :		Résidence principale :	Oui ☐	Non ☐
Montant total des retraites :		Résidence secondaire :	Oui ☐	Non ☐
Revenus de valeurs mobilières :		Patrimoine locatif :	Oui ☐	Non ☐
Revenus locatifs :				
Pension militaire d'invalidité :				
Aide sociale :				
Aide personnalisée au logement :				
Allocation personnalisée d'autonomie :				
TOTAL				

IV. Pièces à joindre justifiant la demande

Ressources : avis d'imposition complet, dernier avis de pension militaire d'invalidité, APL, AAH, etc.

Charges : crédits, loyer, EDF, GDF, chauffage, assurances, impôts, complémentaire santé, etc.

Autres : devis appareillage auditif, devis travaux de restauration prothétique, etc.

Il est conseillé au membre désirant demander un soutien à l'Union de contacter son délégué afin d'obtenir la liste des documents à fournir.

Signature du demandeur

V. Avis du délégué

.....

.....

.....

TABLEAU DES PENSIONS ET ALLOCATIONS DES VICTIMES DE LA GUERRE

en euros, et avec le nombre de points correspondant à chacune d'elles

POURCENTAGES D'INVALIDITÉ	NOMBRE DE POINTS				NOMBRE TOTAL DE POINTS	MONTANT MENSUEL DE L'ALLOCATION	
	Pension principale	Allocations des Grands Invalides		Allocation du statut		Au 01/10/2012 point à 13,93 €	Au 01/07/2013 point à 13,94 €
		N° 1,2,3,4,5,5bis	N° 6				
10%	48				48	55,72	55,76
15%	72				72	83,58	83,64
20%	96				96	111,44	111,52
25%	120				120	139,30	139,40
30%	144				144	167,16	167,28
35%	168				168	195,02	195,16
40%	192				192	222,88	223,04
45%	216				216	250,74	250,92
50%	240				240	278,60	278,80
55%	264				264	306,46	306,68
60%	288				288	334,32	334,56
65%	312				312	362,18	362,44
70%	336				336	390,04	390,32
75%	360				360	417,90	418,20
80%	384				384	445,76	446,08
85% Sans statut	361	128			489	567,65	568,06
85% Avec statut	361	64		200	625	725,52	726,04
90% Sans statut	368	154			522	605,96	606,39
90% Avec statut	368	77		300	745	864,82	865,44
95% Sans statut	370	204			574	666,32	666,80
95% Avec statut	370	102		400	872	1012,25	1012,97
100% Sans statut	372	256			628	729,00	729,53
100% Avec statut	372	128		500	1000	1160,83	1161,67
100% + 1°	388	540		211	1139	1322,19	1323,14
100% + 2°	404	543		233	1180	1369,78	1370,77
100% + 3°	420	546		255	1221	1417,38	1418,40
100% + 4°	436	549		277	1262	1464,97	1466,02
100% + 5°	452	552		299	1303	1512,57	1513,65
100% + 6°	468	555		321	1344	1560,16	1561,28
100% + 7°	484	558		343	1385	1607,75	1608,91
100% + 8°	500	561		365	1426	1655,35	1656,54
100% + 9°	516	564		387	1467	1702,94	1704,17
100% + 10°	532	567		409	1508	1750,54	1751,79
et par degré (art. 16) en plus	16	3		22	41	47,59	47,63
100% art. 18	465	1373		351	2189	2541,06	2542,89
		1464			2280	2646,70	2648,60
100% + 1°	485	1373	50	381	2289	2657,15	2659,06
		1464				2380	2762,78
100% + 2°	505	1373	100	391	2369	2750,01	2751,99
		1464				2460	2855,65
100% + 3°	525	1373	150	401	2449	2842,88	2844,92
		1464				2540	2948,52
100% + 4°	545	1373	200	411	2529	2935,75	2937,86
		1464				2620	3041,38
100% + 5°	565	1373	250	421	2609	3028,61	3030,79
		1464				2700	3134,25
100% + 6°	585	1373	300	431	2689	3121,48	3123,72
		1464				2780	3227,12
100% + 7°	605	1373	350	441	2769	3214,35	3216,66
		1464				2860	3319,98
100% + 8°	625	1373	400	451	2849	3307,21	3309,59
		1464				2940	3412,85
100% + 9°	645	1373	450	461	2929	3400,08	3402,52
		1464				3020	3505,72
100% + 10°	665	1373	500	471	3009	3492,95	3495,46
		1464				3100	3598,58
et par degré (art. 16) en plus	20		50	10	80	92,87	92,93
100% + double art. 18	1032	1464	1250	601,2	4327,2	5023,16	5026,76
+ Art. 16 et 9° 100% + double art. 18	1064	1464	1250	601,2	4379,2	5083,52	5087,17
+ Art. 16 et 10° et par degré (art 16) en plus	32		50	10	92	106,80	106,87

Le chiffre le plus élevé concerne les aveugles, les paraplégiques et les amputés des deux membres.

N.B. - Dans la colonne Total n'est pas compris le montant de l'allocation n° 8 de 676 points pour les aveugles, les amputés des deux mains ou des deux cuisses, et impotents totaux des deux membres bénéficiaires du statut, et fixée à 800 points pour ceux d'entre eux qui ne bénéficient pas du statut. Cette allocation est pour les autres impotents doubles ou amputés doubles, fixée à 476 points (avec le statut) et à 600 points (sans le statut).

	NOMBRE DE POINTS ANNUEL	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		Au 01/10/2012	Au 01/07/2013
Indemnité de soins	916	1063,32	1064,09
Indemnité de ménage	458	531,66	532,04
Indemnité de reclassement	687	797,49	798,07
Indemnité de ménage	275	319,23	319,46

Organisation

Conseil d'administration

BUREAU

Henri Denys de Bonnaventure
Président
Médaille Militaire

Bertrand de Lapresle
Vice-président
Grand officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Bernard Allorent
Trésorier

Jean Roquet Montegon
Trésorier adjoint
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Patrick Remm
Secrétaire du Conseil
Médaille Militaire
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

MEMBRES

Hubert Chauchart du Mottay
Président de la Fondation
Commandeur de la Légion d'honneur
Grand-Croix de l'Ordre national du Mérite

Jean Salvan
Président honoraire
Grand officier de la Légion d'honneur
Grand-Croix de l'Ordre national du Mérite

Michel Clicque
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Charles Dauphin
Chevalier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire
Valeur Militaire

Guy Delplace
Médaille Militaire
Croix de Guerre

William Dumont
Officier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire
Officier de l'Ordre national du Mérite

Michel Eychenne
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Michel Franque
Commandeur de la Légion d'honneur
Grand officier de l'Ordre national du Mérite

Jean-Daniel Marquis
Médaille de la Défense nationale

André Matzneff
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Pierre Merglen
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Georges Morin
Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Michel Nail
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Direction générale

Olivier Roussel
Directeur général
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Catherine Ponroy
Assistante de direction

Catherine Lefebvre
Directrice adjointe
Chargée des affaires juridiques et financières

Nabila Falek
Chef des services comptables

Alain Bouhier
Directeur adjoint
Chargé de la vie associative

Dominique Lelong
Directeur
Moussy

Isabelle Chopin
Directrice adjointe
Le Coudon

LES FONDATEURS

Colonel Yves Picot † (1862-1938)
Président

Bienaimé Jourdain † (1890-1948)
Secrétaire général

Albert Jugon † (1890-1959)
Secrétaire général

LES VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Madame H.-A. Strong †
Chevalier de la Légion d'honneur

Madame Cathelin †

Colonel Corrin Strong †
Combattant volontaire dans l'armée française
1914-1918

À L'HONORARIAT

Jacques Fuksa
Officier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire

Jean Monier
Chevalier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire Croix de Guerre

Xavier Halgand
Officier de l'Ordre national du Mérite

Délégués régionaux et départementaux, porte-drapeaux

Alpes de Haute-Provence et Alpes-Maritimes

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Alain Bouhier

06, 04
18, rue Acchiardi de St-Léger
06300 Nice
Tél. : 01 44 51 52 00
abouhier@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Frédéric Durini

Lotissement les Trois Palmiers
1130, avenue de Vaugrenier
06270 Villeneuve-Loubet
Tél. : 06 12 39 08 75

Alsace

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL PORTE-DRAPEAU

Georges Wilbert

67
13, rue du Lavoisier
67260 Keskastel
Tél. : 03 88 00 21 62
georges.anne.wilbert@gmail.com

Aquitaine

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Michel Potriquet

24, 33, 47
5, rue André Gide
33980 Audenge
Tél. : 05 56 82 54 87
michel.potriquet@gmail.com

PORTE-DRAPEAU

Jean-Claude Dourne

9 bis, rue de l'Aiguillon
33120 Arcachon
Tél. : 05 56 54 81 00

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean-François Louvrier

64, 40
3, impasse des Palombes
64230 Lescar
Tél. : 05 59 81 26 56
jflouvrier@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Viviane Roulet

Route de Castetpugon-L'Église
64350 Simacourbe
Tél. : 05 59 68 22 50

Auvergne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Ludovic Masson

03, 15, 43, 63
27, Ilot Aragon 2
63500 Issoire
Tél. : 04 63 44 50 85
Tél. : 06 95 63 46 58

Bourgogne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Robert Esquirol

21, 58, 71, 89
9, rue des Écoles
21910 Noiron-sous-Gevrey
Tél. : 03 80 36 91 72
esquirol.robert@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAU

Michel Clerget

Rue de la Gare
Les Collinettes
21410 Malain
Tél. : 03 80 23 68 80

Bretagne - Pays de Loire

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Lucien Flamant

22, 35, 29, 49, 53, 56, 72
1, rue St Michel
22430 Erquy
Tél. : 02 96 72 40 81
lflamant@gueules-cassees.asso.fr

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

Lucien Goraguer

29
11, route de Bénodet
29950 Clohars-Fouesnant
Tél. : 02 98 57 20 06

Pierre Merglen

56
Kerprat
56450 Theix
Tél. : 02 97 43 02 80
Tél. : 06 31 95 46 39

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL PORTE-DRAPEAU

Laurent Drouart

49, 53, 72
La Pare Gère
72510 Requeuil
Tél. : 02 43 46 44 80
Tél. : 06 18 05 22 98
ldrouart@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Roger Tanguy

94, rue François Coppée
29200 Brest
Tél. : 02 98 47 92 23

Centre

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Jean Beauval

18, 28, 45
37 bis, rue de la Sente
45400 Fleury-les-Aubrais
Tél. : 02 38 86 19 46

PORTE-DRAPEAU

Georges Leplatre

8, rue des Petits-Osiers
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle
Tél. : 02 38 88 44 27

Champagne - Ardenne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean Deprez

08, 51, 10, 52
10, rue de Paradis
51480 La Neuville-aux-Larris
Tél. : 03 26 58 15 73
jeandep@wanadoo.fr

Corse

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

René Chiamonti

2A, 2B
Villa St-Jean-Baptiste
Route de St Antoine,
Nocello Bas, 20200 Bastia
Tél./Fax : 04 95 31 20 00
rchiamonti@wanadoo.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL**Brandicius Albericci** 🇫🇷

Résidence Monserato
Quartier St-Antoine, bâtiment B
20200 Bastia
Tél. : 06 15 44 33 21
albericci.brandy@sfr.fr

PORTE-DRAPEAU**Gérard Blonde** 🇫🇷

Lotissement Santa Catalina n°29
20290 Borgo
Tél. : 04 95 31 16 02

Dom-Tom et étranger**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****René Fourcade** 🇫🇷

Délégué pour les Dom-Tom et l'étranger
7, rue d'Angalinat
31380 Montastruc-la-Conseillère
Tél. : 05 61 84 31 16
rene.fourcade@wanadoo.fr

Franche-Comté**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Jacques Mougin** 🇫🇷

25, 39, 70, 90
5, rue des Frères Piquerez
25120 Maiche
Tél. : 06 86 25 69 51
j.mougin11@aliceadsl.fr

PORTE-DRAPEAU**Phillipe Quilan**

15, rue du Cordier
25620 Mamirolle
Tél. : 03 81 55 82 78
Tél. : 06 89 95 52 51

Ile-de-France**DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX****Bernard Luquet** 🇫🇷

75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
78, rue de la Fraternité
93700 Drancy
Tél. : 01 48 95 32 65
bernard.luk@free.fr

Gérard Pinson 🇫🇷 🇫🇷

75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
21, rue Saint-Georges
77122 Monthyon
Tél. : 01 64 36 12 51
gpinson@gueules-cassees.asso.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL**Rolf Stocker** 🇫🇷

75
14, rue Wilhelm
75007 Paris
Tél. : 06 95 16 63 19
stockerrolf@gmail.com

PORTE-DRAPEAU**Gilles Ménard** 🇫🇷

6, square George Sand
78190 Trappes
Tél. : 01 78 51 10 52
gilmen78@yahoo.fr

Languedoc-Roussillon**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Charles Dauphin** 🇫🇷 🇫🇷

07, 11, 30, 34, 48, 66
18, rue Marcel Pagnol
11000 Carcassonne
Tél. : 04 34 42 23 19
Tél. : 06 60 07 60 72
charles.dauphin@neuf.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL**Gabriel Mene** 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷

66
Résidence L'Oiseau blanc
3 bis, allée de Bacchus
66000 Perpignan
Tél. : 04 68 56 64 52
mene.gabriel@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAU**Daniel Tamagni** 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷

80, avenue de la Gare
« Le Velasquez » - 30900 Nîmes
Tél. : 04 66 40 33 17
Tél. : 06 60 68 32 85
Daniel.tamagni@gmail.com

Limousin**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Michel Marilly** 🇫🇷 🇫🇷

19, 23, 87
7, avenue Aristide Briand
87410 Le Palais-sur-Vienne
Tél. : 05 55 35 51 92
michel.marilly@free.fr

Lorraine**DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX****Serge Veron** 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷

54, 55, 88
31, rue du Remenaumont
54600 Villers-les-Nancy
Tél. : 03 83 27 42 88
sveron@gueules-cassees.asso.fr

Robert Lang 🇫🇷

57
12, impasse des Violettes
57155 Marly
Tél. : 03 87 63 40 51
rlang@gueules-cassees.asso.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL**André Dezavelle** 🇫🇷

55
7, rue du Paquis, St-Mihiel
55300 Chauvencourt
Tél. : 06 81 64 67 74
Tél. : 03 29 91 08 67

PORTE-DRAPEAU**Gilbert Giron** 🇫🇷 🇫🇷

36, rue de la Libération
55300 Dompcevrin
Tél. : 03 29 90 12 14

Gilbert Piant 🇫🇷

20, rue du Portugal
54500 Vandœuvre-les-Nancy
Tél. : 03 83 90 17 99

Joseph Zahm 🇫🇷

2, rue des 4 Vents
57530 Maizery
Tél. : 03 87 64 45 17

Midi-Pyrénées**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Robert Aragon** 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷

09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82
Place de l'Église
09190 Saint-Lizier
Tél. : 05 61 66 25 85

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX**Henri Daléas** Com 🇫🇷 🇫🇷

65
80, chemin de la Passade
65200 Montgaillard
Tél. : 05 62 91 51 77

Frédéric Martinez

09, 12, 31, 81
5, chemin de Pelleport, Bât A
31500 Toulouse
Tél. : 05 61 54 37 49
Tél. : 06 72 94 71 50
fcj@9online.fr

André Moncassin

32, 82, 46
40, rue du Général-de-Gaulle
32140 Masseube
Tél. : 05 62 66 12 61
andre.moncassin@wanadoo.fr

Nord - Pas-de-Calais**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL**

Christian Gremont
59, 62
1278, rue de la Libération
59242 Genech
Tél. : 03 20 79 58 29
c.gremont59@orange.fr

Normandie**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL**

André Jacques
14, 27, 50, 61, 76
8, rue des Houx
Oissel-le-Noble
27190 Ferrières-Haut-Clocher
Tél. : 02 32 34 85 67
andre.jacques552@orange.fr

PORTE-DRAPEAU

Gilbert François
31, boulevard Raymond-Poincaré
14000 Caen
Tél. : 02 31 72 42 88

Picardie**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL**

Anselme Vilmont
02, 60, 80
39, square Samarbrive
80000 Amiens
Tél. : 03 22 91 14 01

Poitou-Charentes**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL**

Jean-Claude Montardy
16, 17, 44, 79, 85, 86
7, rue des Prés Guérins
17540 Loiré-de-Vérines
Tél. : 05 16 49 50 86
jeanclaudemontardy@gmail.com

**DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL
PORTE-DRAPEAU**

Robert Abian
17
6, rue Pujos - 17300 Rochefort-sur-Mer
Tél. : 06 63 59 06 26
karinetterochefort17@gmail.com

PORTE-DRAPEAU

Alain Berthelot
6, rue Jean Jaurès
44610 Basse-Indre
Tél. : 02 40 86 74 18

Provence**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL**

Bernard Tomasetti
13, 83, 84
37, rue Carnot - 13680 Lançon-de-Provence
Tél. : 04 90 59 93 36
btomasetti@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Michel Crucke
Domaine des Gueules Cassées
627, avenue du Colonel Picot
Le Coudon - BP 147
83163 La-Valette-du-Var Cedex
Tél. : 04 94 61 93 00
omontreau@gmail.com

Rhône-Alpes**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL**

Michel Clicque
01, 05, 26, 38, 42, 69, 73, 74
48, rue des Frères Lumière
01240 St-Paul-de-Varax
Tél. : 06 73 11 02 48
Tél. : 04 74 42 57 49
clicque.michel@orange.fr

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

Jean Matton
05, 26, 38
758, Montée Château Grillet
38138 Les Côtes d'Arey
Tél. : 04 74 58 88 71
Tél. : 06 69 52 68 70
jmatton@gueules-cassees.asso.fr

Tadj Charef

73, 74
15, rue de Rumilly
74000 Annecy
Tél. : 06 30 82 08 93
tadj.charef@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAUX

Georges Perez
10, rue Lamothe
69007 Lyon
Tél. : 04 72 73 04 13
geoperez83@orange.fr

Daniel Fiat

12, rue Elsa Triolet
38550 Saint-Maurice-d'Exil
Tél. : 04 74 86 60 71
Tél. : 06 58 44 61 71
daniel.fiat@cegetel.net

André Boisier

Les Romantines
356, avenue Charles-de-Gaulle
74800 La-Roche-sur-Foron
Tél. : 04 50 25 12 19

DÉLÉGUÉS HONORAIRES

Michel Deglaire
Lucien Humblot
Joseph Lannes
Jean Lequertier
Jean Monier
Fernand Ney
Pierre Nicollin
Jean-Louis Posière
Robert Preney
Jean Radjenovic
Jean Riccardi
René Rondot
André Saint-Martin
Gilbert Sanchez
Pierre Soumache

PORTE-DRAPEAUX HONORAIRES

Robert Bordachar
Gilles Kaddour
François Derrien
Jean Durand
François Pacifico
Roger Deschamps
Bernard Ledogar

Ayant à 20 ans touché le fond de la détresse morale et physique,
nous nous sommes retrouvés et nous nous sommes élevés.

Nous nous sommes unis.

Dans les chemins de la fraternité, rien ne pouvait plus nous arrêter.

Nous nous sommes appelés nous-mêmes Les Gueules Cassées,
et avons adopté comme devise « Sourire Quand Même ».

Colonel Yves Picot



Union des Blessés de la Face et de la Tête

« Les Gueules Cassées »

20, rue d'Aguesseau, 75008 Paris

Téléphone : 01 44 51 52 00

Télécopie : 01 42 65 04 14

site internet : www.gueules-cassees.asso.fr

e-mail : info@gueules-cassees.asso.fr

